

Histoire et patrimoine des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers

Jeannot Bourdages¹

L'abondance de la morue a donné naissance à l'un des premiers grands commerces internationaux de l'histoire occidentale: celui de la morue séchée. Dès l'an 1000, les Scandinaves écoulent le produit en Europe²; cinq cents ans plus tard, des pêcheurs européens traversent l'Atlantique pour exploiter la ressource. Au fil des siècles, le commerce amène des entreprises d'envergure à s'établir dans le golfe du Saint-Laurent, créant un vaste réseau d'établissements qui constitue, aujourd'hui encore, un patrimoine bâti d'une richesse surprenante. Parmi ces entreprises structurantes du commerce de la pêche figure les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers qui prennent racine en Gaspésie quelques années après la Conquête. La première partie de cet article s'intéressera à décrire la fondation, le développement et le déclin des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers pour la période s'étendant de 1765 à 2016. Il s'agira ainsi de retracer la création du centre de Paspébiac, de présenter la mise en place d'un réseau d'établissements dans quatre provinces canadiennes et de replacer l'histoire des compagnies jersiaises dans le contexte plus large du golfe du Saint-Laurent. La seconde partie de l'article présentera les premiers résultats d'un inventaire du patrimoine bâti des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers. À partir de plans et de photographies d'archives seront détaillés les différents établissements ainsi que les types de bâtiments utilisés aux XIX^e et XX^e siècles. Après avoir présenté les facteurs qui ont mené à leur disparition, nous dresserons le portrait actuel de ce patrimoine. La dernière partie de l'article tentera de prendre la mesure du patrimoine laissé par la présence des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers dans le golfe du Saint-Laurent et plus largement, dans tout l'Atlantique Nord³. À la lumière d'autres sites patrimoniaux liés au commerce international de la morue,

nous croyons ainsi pouvoir démontrer l'importance d'une protection et d'une reconnaissance plus grande de ce complexe patrimonial. De manière globale, nous souhaitons inciter les chercheurs à exploiter les nouvelles sources disponibles et à développer ces nouveaux axes de recherche. Pour toutes ces raisons, nous avons ainsi multiplié les références bibliographiques, afin de montrer la complexité et la richesse de l'historiographie, notamment du côté anglophone.

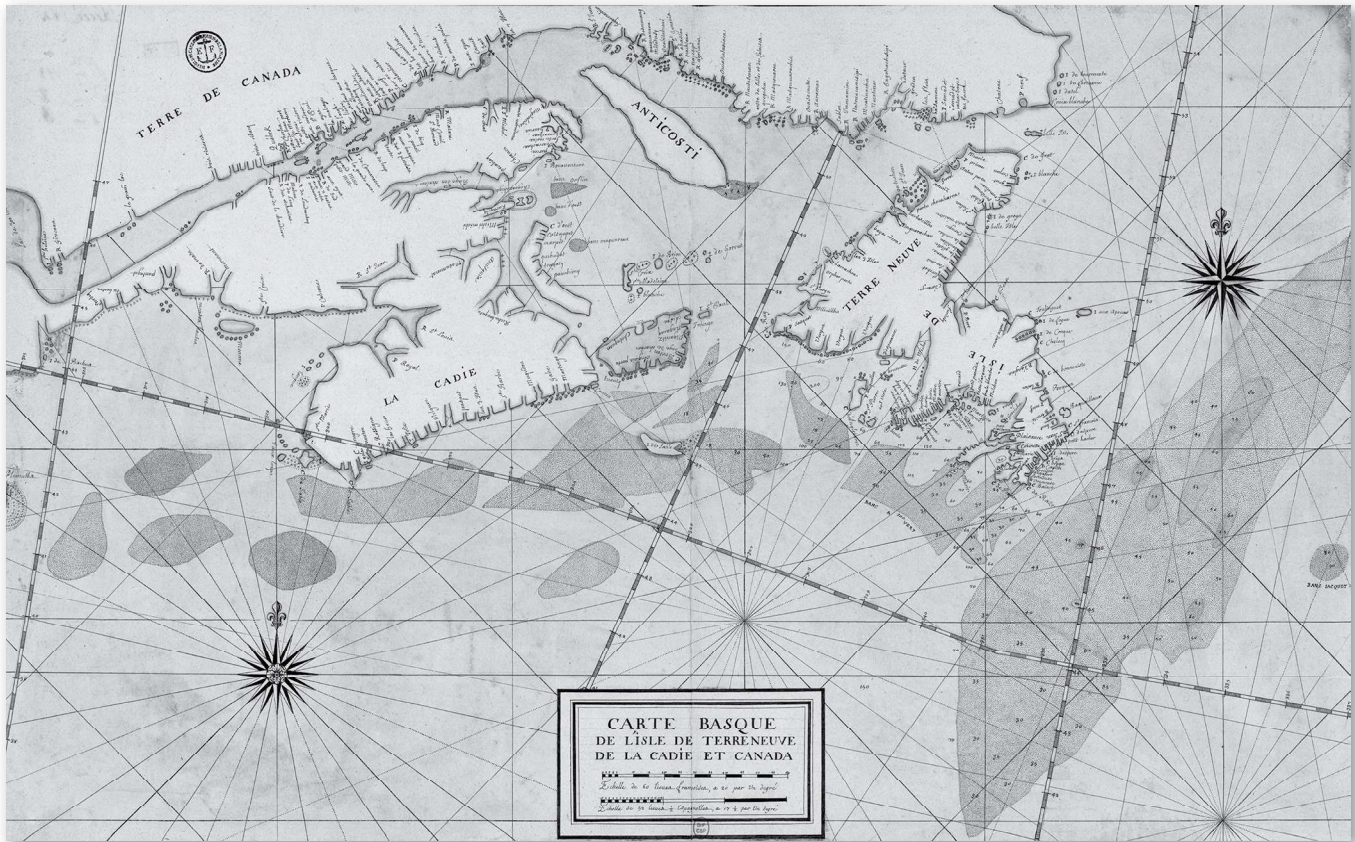
De la morue en Nouvelle-France

À l'époque coloniale, le poisson est l'une des principales ressources exploitées en Amérique du Nord. C'est aussi le plus riche secteur d'exportation vers la France⁴. En Gaspésie, dès le début du XVI^e siècle, les Français viennent pêcher de manière saisonnière, arrivant au printemps et repartant à l'automne⁵. Cette exploitation donne naissance aux premiers établissements permanents dans la région à compter de la fin du XVII^e siècle, notamment à Percé, Mont-Louis et Gaspé⁶. À Paspébiac, quelques habitants et bâtiments sont recensés à compter de 1725⁷.

Durant tout le Régime français, les guerres inter-coloniales nuisent grandement au développement de l'industrie de la pêche. Isolés et vulnérables, les établissements sont souvent la cible d'attaques britanniques: Percé en 1690; Gaspé, Pabos, Grande-Rivière et Mont-Louis en 1758⁸; et, finalement, Paspébiac en 1760⁹.

L'ascension de Charles Robin

Après la Conquête, ce sont des entrepreneurs britanniques qui relancent l'industrie de la pêche¹⁰. En 1765, la Robin, Pipon and Company est fondée par un groupe d'actionnaires de l'île de Jersey¹¹. L'année suivante, Charles Robin vient explorer le potentiel de



Les bancs de pêche à la morue du golfe du Saint-Laurent

Carte basque de l'isle de Terre Neuve, de la Cadie et Canada, vers 1690, Bibliothèque nationale de France, GE, SH18, PF128, DIV2, P3.

la baie des Chaleurs. Il crée le premier établissement de l'entreprise à Paspébiac en 1767¹².

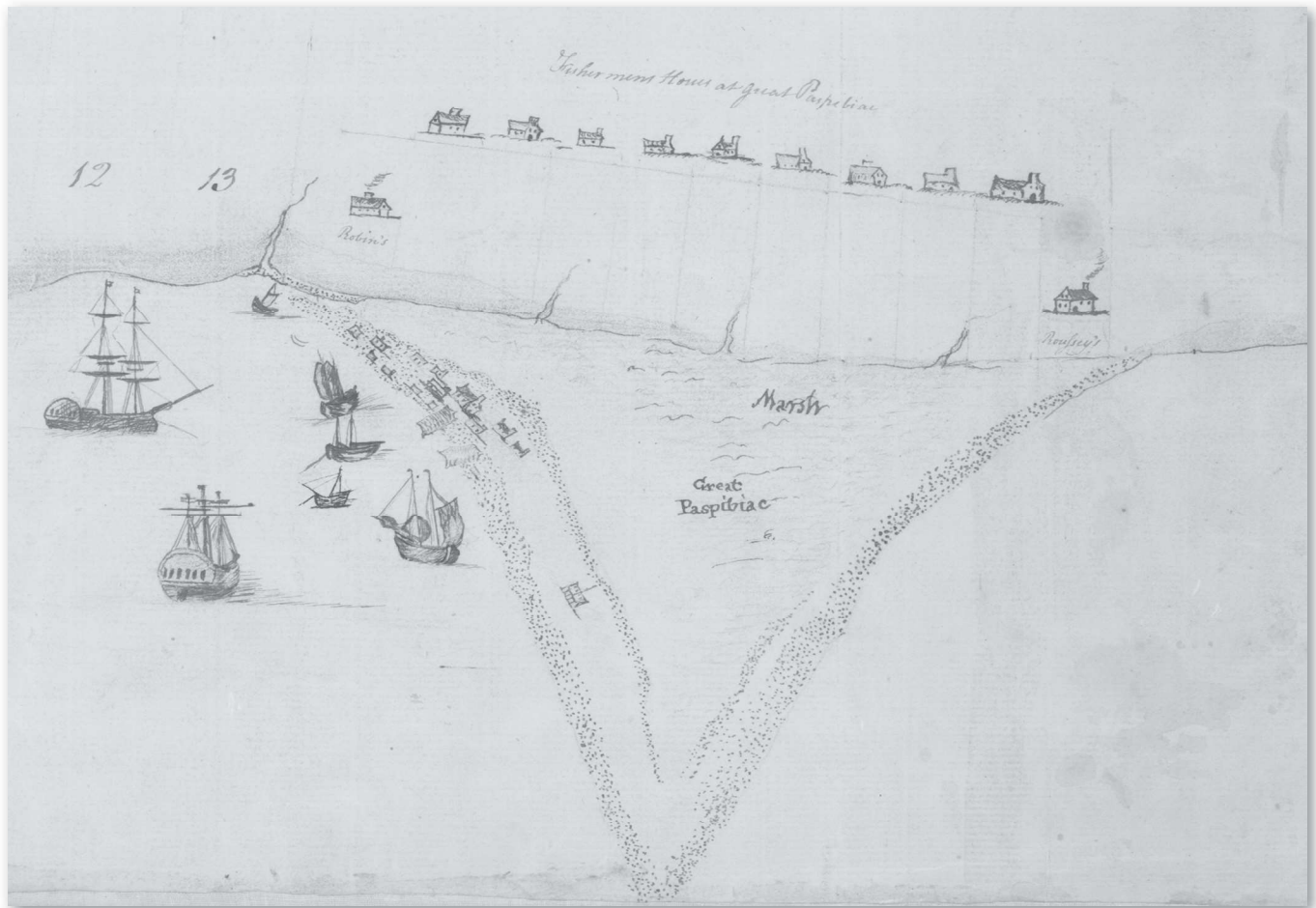
Plusieurs motifs peuvent expliquer sa décision. Tout d'abord, l'endroit est doté d'un immense barachois, permettant ainsi de sécher de grandes quantités de poisson¹³. À proximité, il peut aussi profiter de la présence des Acadiens installés à Bonaventure, que ce soit pour pêcher la morue ou écouler des marchandises¹⁴.

En 1778, Charles Robin subit toutefois les attaques des corsaires américains. L'établissement de Paspébiac est alors complètement détruit¹⁵. À la suite de l'événement, Robin choisit de s'en retourner à Jersey, attendant la fin de la Guerre d'Indépendance aux États-Unis. En 1783, c'est un nouveau départ. Il relance l'entreprise sous une nouvelle raison sociale: la Charles Robin and Company. Deux années plus

tard, un premier plan permet d'apprécier l'ampleur de l'établissement. On compte alors onze bâtiments sur le banc de Paspébiac¹⁶.

Au tournant du XIX^e siècle, la Révolution française et les guerres napoléoniennes compliquent grandement l'accès aux marchés européens¹⁷. Dépendante de l'exportation, la compagnie Robin cherche désespérément d'autres marchés, notamment du côté de la Nouvelle-Angleterre et du Bas-Canada¹⁸.

Lors de son passage en 1866, l'artiste Thomas Pye est grandement impressionné par l'Entrepôt LeBoutilier Brothers de Paspébiac: «L'entrepôt s'avère la plus grande et la plus parfaite chose du genre dans le district de Gaspé¹⁹.» (Voir dessin à la page 110.)



Le village et le banc de Paspébiac en 1787

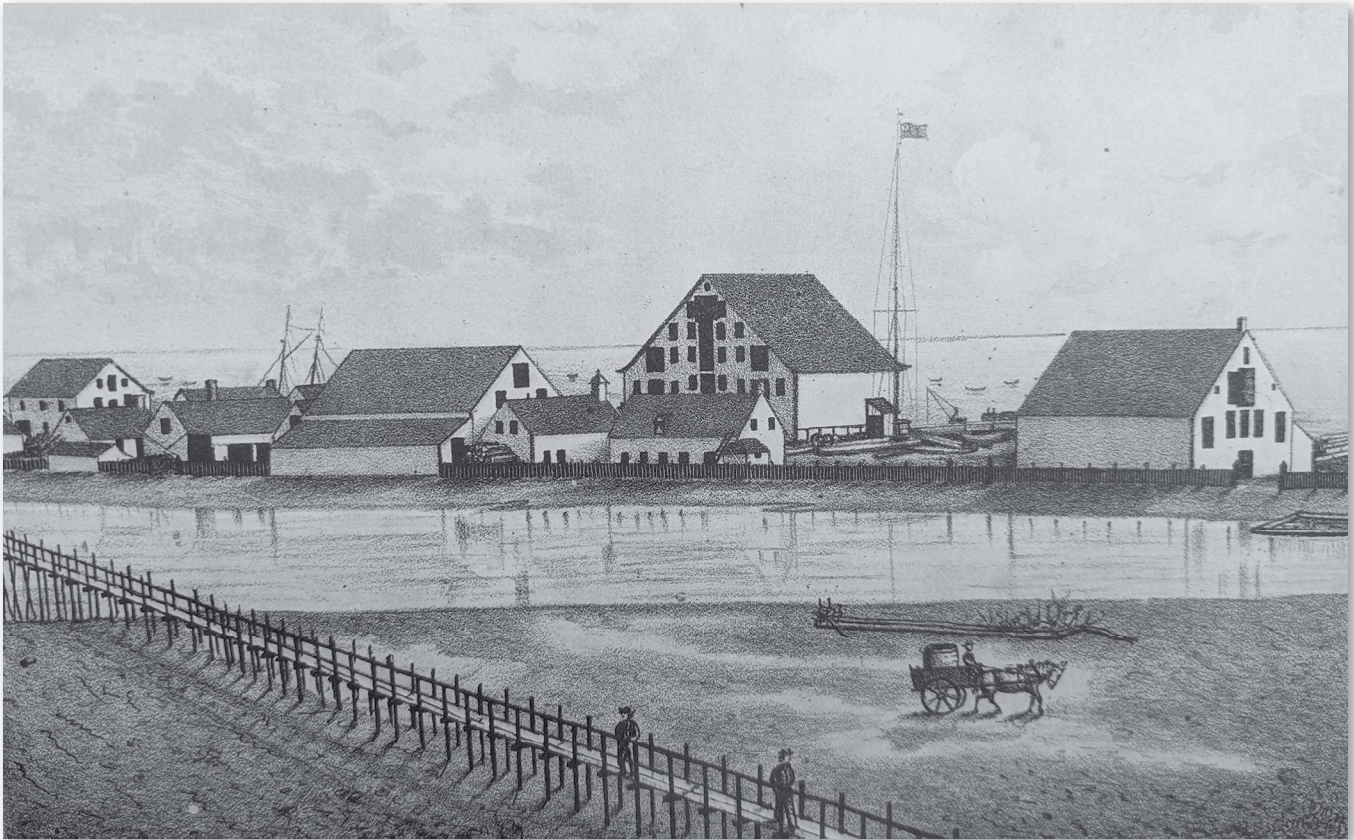
William Vondenvelden, *Plan de Paspébiac*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21, M.T.F, villages, P. 3c.

La grande époque des compagnies jersiaises

Passé cette période d'incertitude, le commerce de la morue séchée connaît une forte croissance de 1820 à 1870²⁰. Si la compagnie Robin poursuit son expansion, cette conjoncture favorable permet également l'entrée de nouveaux joueurs dans l'industrie. Parmi eux, les plus importants sont d'anciens employés de la compagnie Robin qui, profitant de l'expérience acquise, lancent leur propre entreprise : John Fauvel, John LeBoutillier, Edward et Elias De La Perelle, William Fruing ainsi que John et Elias Collas. Pour leur part, David, Amy et Edward LeBoutillier fondent la LeBoutillier Brothers en 1838. Sur le banc de Paspébiac, ils poussent l'audace jusqu'à s'installer sur le terrain voisin de leur ancien employeur.

À l'instar de Charles Robin, tous ces nouveaux-venus sont originaires de l'île de Jersey. Reprenant exactement le même modèle, ils vont se tailler une place prédominante dans l'industrie des pêches gaspésiennes. En fait, parmi les grandes compagnies de pêche, seule la Hyman n'est pas d'origine jersiaise²¹. En Gaspésie, nous pouvons également compter une quarantaine de plus petites compagnies fondées par des entrepreneurs de l'île de Jersey : par exemple, Alexandre et Lemarquand, Valpy et LeBas, LeGros Brothers, Hamon et LeGros, John De Ste-Croix et beaucoup d'autres²².

Si elles dominent, les compagnies jersiaises ne sont toutefois jamais seules. Parmi les entrepreneurs canadiens-français, mentionnons notamment



L'Entrepôt LeBoutillier Brothers de Paspébiac. Dessin de Thomas Pye en 1866.

Voir Pye, *Images de la Gaspésie au dix-neuvième siècle*, édités par Jean Laliberté et André Lepage, Québec, Presses Coméditex, coll. « Littoral », 1980, p. 60.

Théodore-Jean Lamontagne à Sainte-Anne-des-Monts, Michel Lespérance à Grand-Étang, les frères Blouin à Rivière-au-Renard, Thomas Tremblay à Grande-Rivière ainsi que les frères Boissonnault à Bonaventure. À Pabos, c'est une grande entreprise anglaise, la Gaspé Fishery and Coal Mining, qui tente de se tailler une part du marché²³. L'industrie compte également des marchands d'autres nationalités: Carberry (Irlande), Cuthbert (Écosse) ou encore Hyman (Russie).

Toutes ces entreprises sont disséminées le long de la côte gaspésienne. Dans la zone située entre Cap-Chat et Paspébiac, la plupart des villages accueillent plus d'une entreprise de pêche. En 1878, selon une enquête américaine, les localités comptant le plus grand nombre d'entreprises différentes sont Cape Cove (5), Petit Pabos (5), Rivière-au-Renard (4), Gaspé (4), Percé (4), Pointe-Saint-Pierre (4) et Grande-Rivière (4)²⁴.

En théorie, ces différentes entreprises de pêche étaient appelées à se concurrencer. À l'échelle locale, elles auraient normalement dû rivaliser entre elles pour l'achat du poisson auprès des pêcheurs. La réalité s'avère toutefois plus complexe et, à cet égard, l'exemple de John LeBoutillier est particulièrement éclairant. En 1833, après avoir lancé sa propre entreprise, John LeBoutillier tente effectivement de ravir la clientèle de ses concurrents. Pour les attirer, il offre même de payer les pêcheurs en argent ou encore de régler leur dette auprès de la compagnie Robin. Évidemment, c'est une tactique qui n'est guère appréciée par cette dernière, qui craint notamment qu'elle puisse se généraliser dans la région²⁵.

Ces offres avantageuses ne durent toutefois qu'un temps. Une fois sa clientèle établie, John LeBoutillier revient bientôt au système de crédit utilisé dans l'ensemble de l'industrie²⁶. Dans la mesure

du possible, il tente aussi de conserver de bonnes relations avec les autres entreprises jersiaises. Il entretient d'ailleurs des liens familiaux très étroits avec certains de ses concurrents. Par son mariage avec Élisabeth Robin, il est ainsi le gendre de Philippe Robin, grand propriétaire de la compagnie du même nom. Il est également le cousin des fondateurs de la LeBoutillier Brothers²⁷ ainsi que le demi-frère de l'épouse de John Fauvel²⁸. En Gaspésie, il n'est pas rare de constater l'existence de tels liens familiaux entre les différentes compagnies jersiaises. Il est aussi fréquent de voir ces entreprises se réorganiser, opérer des fusions entre elles ou se relancer avec de nouveaux partenaires, toujours d'origine jersiaise²⁹.

Pour décrire l'industrie, nous pourrions donc parler ici d'un oligopole³⁰, soit un marché dominé par un groupe restreint de grandes entreprises. Dans les faits, les plus petites compagnies se retrouvent ainsi reléguées au rôle de simple intermédiaire. Dépourvues d'une flotte de navires transatlantiques, elles ne peuvent écouler leur poisson directement sur les marchés internationaux³¹. Elles sont donc souvent forcées de vendre leur production aux plus grandes, dont la puissante Robin³². C'est probablement pourquoi Philippe Robin ne s'alarme pas outre mesure lorsque son gendre, John LeBoutillier, décide de lancer sa propre entreprise. Dans sa correspondance, le ton demeure d'ailleurs toujours cordial, voire attentionné à son égard. Il semble loin de se sentir menacé par l'arrivée du nouveau venu, aussi doué et talentueux soit-il.



Établissement de la compagnie Robin à Newport Point.

William Haggerty, Newport Point, vers 1901, Musée McCord, view-3982.

En tant que propriétaires des plus grandes entreprises de pêche, les Jersiais forment ainsi la classe sociale dominante dans la région gaspésienne. En plus des liens familiaux évoqués précédemment, ils partagent également une langue, une religion et une culture commune, qui contribuent à les distinguer du reste de la population. Cela ne signifie pas pour autant que tous acceptent, sans rechigner, la position dominante de la compagnie Robin. Au plan individuel, familial ou organisationnel, il peut subsister des tensions importantes. À cet égard, l'historien Yves Frenette souligne d'ailleurs la « concurrence agressive » entre les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers, et ce, à la fois au plan commercial et politique³³.

Aux quatre coins du golfe

La pêche à la morue constitue l'une des principales activités économiques des régions baignées par le golfe du Saint-Laurent³⁴. Partout, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et au Labrador, des compagnies sont ainsi présentes pour exploiter la ressource. Le commerce de la morue est aussi d'une grande importance en Nouvelle-Angleterre. Fondée à Gloucester en 1848, la Gorton Pew constitue l'une des plus anciennes et des plus grandes compagnies de pêche de la côte atlantique³⁵.

En plus de la Gaspésie, les compagnies jersiaises sont établies dans la péninsule acadienne, sur la Côte-Nord et l'île du Cap-Breton³⁶. Du côté de Terre-Neuve, la compagnie DeGruchy est considérée comme la seconde plus grande entreprise jersiaise en Amérique, après la Robin. Les relations n'ont toutefois pas toujours été harmonieuses entre ces deux géants. Déjà, sur l'île de Jersey, les deux familles étaient considérées « ennemies ». Cette rivalité, présente depuis des générations, s'est ensuite transportée dans le golfe du Saint-Laurent³⁷.

Au XIX^e siècle, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers, toutes deux basées à Paspébiac, connaissent une grande expansion au plan géographique. En Gaspésie, la Robin est présente à Percé (1783), Grande-Rivière (1833), Newport Point (1854), Pabos (1867), Rivière-au-Renard (1869) et L'Anse-au-Griffon (vers 1880)³⁸. De son côté, la LeBoutillier Brothers est installée à l'île Bonaventure (1845) ainsi qu'à New Carlisle³⁹.

Les deux compagnies développent aussi des établissements au Nouveau-Brunswick. Dès 1767,

la compagnie Robin achète du poisson auprès des pêcheurs de Caraquet⁴⁰. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1838 qu'elle y construit un établissement permanent. De son côté, la LeBoutillier Brothers s'installe à Miscou, au bout de la péninsule acadienne⁴¹.

Par la suite, les compagnies étendent leurs activités à la rive nord du golfe du Saint-Laurent. À compter de 1842, la LeBoutillier Brothers est présente à l'île au Bois (Québec) ainsi qu'à Forteau (Labrador)⁴². En 1860, l'entreprise s'installe à Rivière-au-Tonnerre⁴³. Peu après, la compagnie Robin ouvre des établissements à Magpie, Sheldrake et Rivière-Saint-Jean, près de Mingan. En 1876, elle fait également l'acquisition des installations de la compagnie De La Perelle Brothers à Natashquan⁴⁴.

Vers 1870, au terme de cette période de croissance, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers sont à leur apogée. À ce moment, la compagnie Robin constitue le plus grand exportateur de morue séchée

au Canada, dépassant la barre des 50 000 quintaux par année⁴⁵. Pour sa part, la LeBoutillier Brothers occupe le second rang dans la péninsule gaspésienne⁴⁶. Pour les deux entreprises, Paspébiac constitue à la fois le lieu de fondation, le premier établissement et le centre décisionnel pour l'ensemble du réseau du golfe du Saint-Laurent⁴⁷. Tourné vers les marchés internationaux, l'endroit constitue ainsi l'une des plaques tournantes du commerce de la morue dans l'Atlantique. Sur place, un poste de douanes et des consulats permettent de réguler les échanges avec les autres pays⁴⁸.

Au Musée de la Gaspésie, le Fonds Robin Jones and Whitman comporte une riche correspondance permettant de comprendre la structure hiérarchique de l'entreprise et son réseau de communication. Par lettre, le conseil d'administration, basé à Jersey, dicte d'abord les grandes orientations pour l'année en cours⁴⁹, tandis qu'à Paspébiac, les administrateurs assurent la gestion des opérations courantes. Toujours par lettre, ils adressent leurs propres directives aux



Établissement des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers à Magpie

Alexander Henderson, Magpie vers 1870, Musée McCord, MP-0000.1828.36.66.

gérants des différents établissements, et ce, pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent⁵⁰. C'est également à partir de Paspébiac que sont données les directives aux capitaines chargés du transport de la morue à l'international. Pour se tenir informée de l'évolution des marchés, l'entreprise possède un réseau de correspondants dans de nombreux pays : Espagne, Portugal, Italie, Angleterre, Irlande, États-Unis, Canada, Dominique, Bahamas, Barbades, Brésil et, bien sûr, Jersey⁵¹.

Crédit, pêche et pauvreté

Au XIX^e siècle, les techniques demeurent essentiellement artisanales. Pour la pêche, la ligne à main ne permet de ramener qu'une ou deux morues à la fois⁵². Ensuite, les morues sont mises à sécher sur des étals, un processus qui demande plusieurs semaines, afin d'obtenir un produit de grande qualité. C'est un travail laborieux, difficile et peu rémunérateur qui occupe ainsi des milliers de personnes dans tout le golfe du Saint-Laurent. Dans ce contexte, la seule façon d'accroître la production consiste ainsi à augmenter le nombre de pêcheurs et, par conséquent, à créer constamment de nouveaux établissements. Au XIX^e siècle, il existe une relation étroite entre le développement de l'industrie des pêches, la croissance démographique et la formation de nombreux petits villages côtiers dans l'Est du Canada. Par exemple, en Gaspésie, la population est multipliée par cinq entre 1825 et 1870⁵³.

Dans l'ensemble de l'industrie, les compagnies de pêche recourent à un système de crédit dans leurs relations avec les pêcheurs. Ce n'est pas un phénomène nouveau. En fait, dès le Régime français, des entrepreneurs de pêche recourent à des systèmes similaires dans leurs établissements en Gaspésie. Avec le passage au Régime britannique, les compagnies jersiaises perfectionnent toutefois le modèle à leur avantage⁵⁴.

Dans ce système, le pêcheur achète ses marchandises à crédit auprès de la compagnie : agrès de pêche, sel, aliments (farine, mélasse, beurre, riz, porc), boissons (thé, café, rhum), produits manufacturés (tissus, vêtements, ustensiles, outils, quincaillerie) et bien d'autres⁵⁵. Ses achats sont ensuite soigneusement consignés à l'intérieur d'un livre de compte. En guise de remboursement, il livre ensuite sa production de morue séchée⁵⁶. À la fin de l'année, lorsque vient le

moment de faire le bilan, le pêcheur se retrouve le plus souvent endetté⁵⁷.

Dans ces différentes transactions, le marchand possède un double avantage : il fixe à la fois le prix des marchandises et celui de la morue séchée. Par un endettement calculé, il s'assure ainsi de la « fidélité » du pêcheur pour les années à venir. Il peut ainsi profiter d'un approvisionnement stable en morue séchée, et ce, sur un vaste territoire. Par exemple, advenant une mauvaise saison dans la baie des Chaleurs, la compagnie Robin peut ainsi compter sur ses établissements ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent.

L'octroi du crédit constitue un jeu d'équilibre où la dette doit être suffisamment grande pour rendre le pêcheur captif, tout en évitant que des sommes trop importantes ne puissent jamais être recouvrées. Dans les livres de comptes, les pêcheurs les plus productifs ont ainsi accès à davantage de crédit⁵⁸. À l'inverse, ceux ayant développé une dette trop lourde se voient bientôt refuser l'achat de nouvelles marchandises. Au besoin, les compagnies de pêche n'hésitent pas à recourir aux tribunaux pour recouvrer les mauvaises créances. Les terres, les habitations et autres possessions peuvent alors être saisies sur ordre de la cour.

À l'intérieur de ce système, la marge de manœuvre des pêcheurs apparaît ainsi bien mince, particulièrement si la pêche, une activité saisonnière, constitue leur seule et unique source de revenu⁵⁹. Les pratiques des compagnies jersiaises ont d'ailleurs souvent été dénoncées par les observateurs de l'époque. Par exemple, en 1850, le naturaliste Moses Henry Perley écrit à propos des pêcheurs du Nouveau-Brunswick : « Tous les colons de Pointe Miscou se plaignaient amèrement de leur pauvreté et de leur asservissement. Ils se disaient complètement sous le joug de leurs dettes envers des marchands de Jersey qui imposaient les prix et conditions qu'ils voulaient⁶⁰. »

De manière plus large, ce système s'inscrit dans un modèle d'exploitation colonial de l'empire britannique. S'il participe à l'établissement d'une population permanente, il laisse cependant peu de richesse dans les territoires exploités, contribuant ainsi à leur sous-développement. En fait, l'essentiel des profits sont redirigés vers l'île de Jersey⁶¹. S'il existe effectivement une classe de marchands à l'échelle régionale,

ce sont surtout les grands actionnaires jersiais qui profitent des retombées du commerce de la morue dans le golfe du Saint-Laurent⁶². Parmi les grandes institutions financières de l'île, la Jersey Banking Company doit ainsi sa fortune aux compagnies Robin et LeBoutillier Brothers⁶³. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que, sur l'île de Jersey, les grandes demeures bourgeoises du XIX^e siècle sont appelées des *Cod Houses*.

Le modèle développé par les grandes compagnies jersiaises est cependant loin d'être unique. À la base, le système de crédit est étroitement lié à la rareté du numéraire⁶⁴. Il a été utilisé couramment par d'autres compagnies de pêche, que ce soit à Terre-Neuve⁶⁵, au Nouveau-Brunswick⁶⁶ ou encore en Nouvelle-Écosse⁶⁷. Plus encore, il a aussi été utilisé dans d'autres industries, comme la foresterie⁶⁸, l'agriculture⁶⁹ ou encore les fourrures⁷⁰. Au XIX^e siècle, il était également pratique courante pour les marchands généraux de vendre leurs produits à crédit⁷¹.

De plus, les conditions de vie des pêcheurs œuvrant pour d'autres compagnies n'apparaissent guère plus reluisantes. Par exemple, en 1827, un politicien de la Nouvelle-Écosse écrit : « Je n'ai jamais connu parmi l'ensemble de mes électeurs un seul homme ayant amélioré son sort grâce à la pêche et à la pêche uniquement [...] bien que formant une large proportion de la population, ils vivent littéralement en état de servitude⁷². » Après avoir observé la situation dans l'Est du Canada et en Nouvelle-Angleterre, l'historien Joseph Gough conclut également que « [s]i la pêche à elle seule était gage de prospérité, Terre-Neuve aurait été la plus riche de toutes les colonies, mais elle était la plus pauvre⁷³. » En tant qu'activité économique, la pêche ne semble donc pas avoir suffi à développer adéquatement les territoires du golfe du Saint-Laurent⁷⁴.

Il convient aussi de replacer l'industrie de la pêche dans le contexte économique global du XIX^e siècle. Dans la foulée de la révolution industrielle, les conditions de vie de la grande majorité des travailleurs s'avèrent ainsi déplorables : colons, bûcherons, mineurs, ouvriers, journaliers et tant d'autres... À l'instar des pêcheurs, tous subissent les effets d'un capitalisme sauvage et, partout, les inégalités sociales apparaissent immenses entre riches et pauvres. De la même manière, plusieurs secteurs

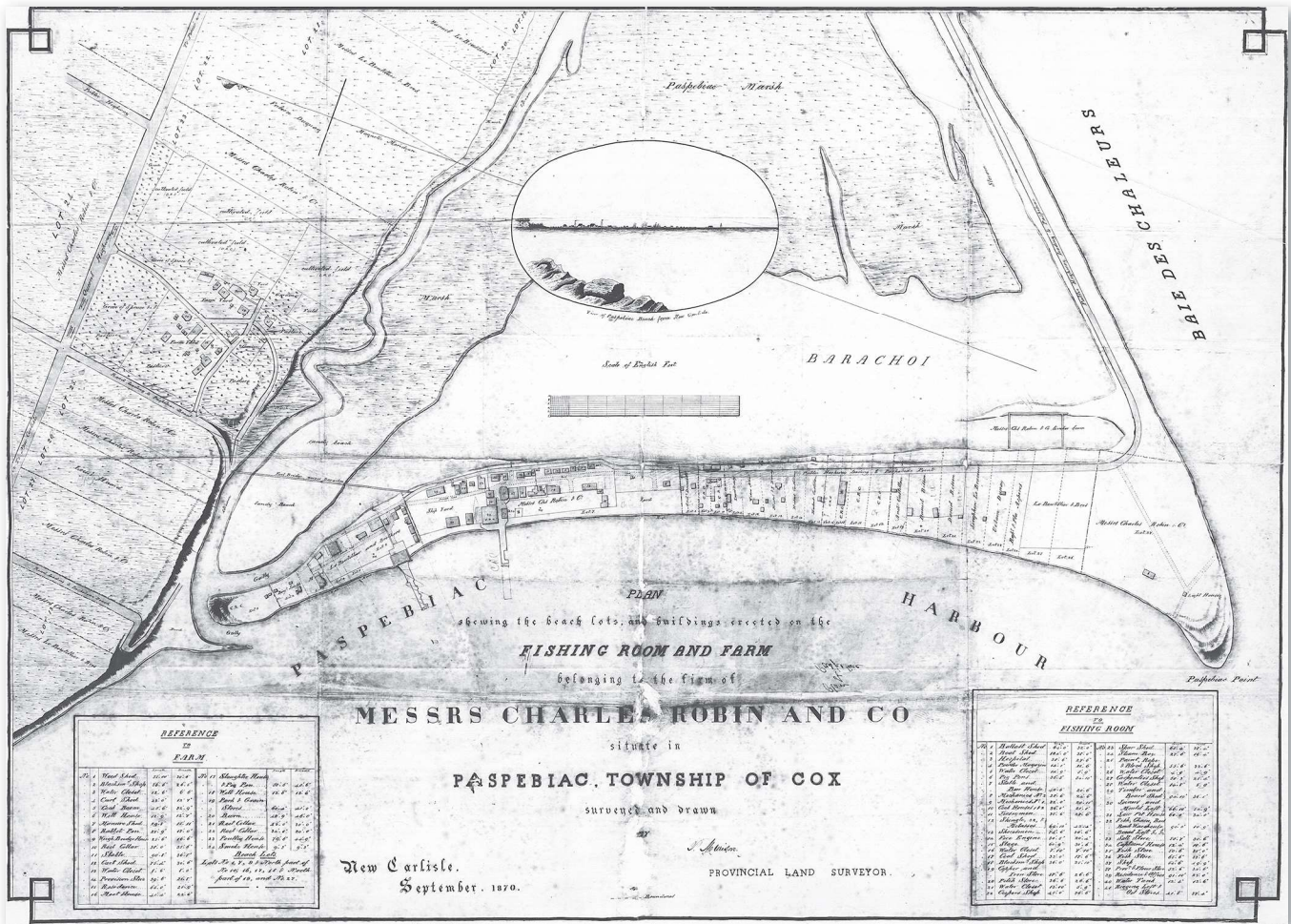
de l'économie québécoise sont aussi marqués par la domination des grandes entreprises britanniques, anglo-canadiennes ou américaines.

Encore aujourd'hui, les souvenirs de ces conditions de vie misérables demeurent bien présents au sein de la population. Cette mémoire est particulièrement vivante chez les francophones⁷⁵. En Gaspésie, dans la péninsule acadienne et sur l'île du Cap-Breton⁷⁶, le discours de l'exploitation des pêcheurs par les compagnies de pêche, particulièrement par la Robin, est constamment remis de l'avant. Certains auteurs vont même jusqu'à parler d'une forme d'esclavage de la part des compagnies de pêche⁷⁷. Étant souvent relégués aux rangs inférieurs des grandes entreprises de pêche, il apparaît ainsi normal que les francophones aient perpétué le souvenir d'une situation perçue comme intolérable par le passé⁷⁸.

Les discours développés par le clergé catholique ont aussi contribué à dépeindre de manière caricaturale les compagnies jersiaises. Ouvertement opposés au capitalisme anglo-protestant, des prêtres comme l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland n'ont ainsi pas hésité à exagérer certains faits, à en ignorer délibérément d'autres et à se servir de l'exemple des compagnies jersiaises pour faire la promotion de leur propre idéologie. Depuis le passage de Ferland en 1836, ces observations d'ailleurs ont été reprises abondamment dans l'historiographie gaspésienne⁷⁹. L'inverse s'est également produit avec certains observateurs anglophones au XIX^e siècle. Par exemple, lors de son passage à Paspébiac, l'artiste Thomas Pye passe complètement sous silence les conditions de vie des pêcheurs⁸⁰.

Cette douloureuse mémoire a contribué à développer un véritable mythe autour de la compagnie Robin. Cette dernière est ainsi devenue un des symboles des excès du capitalisme au XIX^e siècle. Encore récemment, le philosophe Alain Deneault a eu recours à la figure de Charles Robin pour étayer sa dénonciation du colonialisme dans l'histoire canadienne⁸¹.

En 1870, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers possèdent près de 100 bâtiments sur le banc et dans le reste du village de Paspébiac. Nous renvoyons le lecteur au plan qui apparaît à la page suivante.



Havre de Paspébiac. En 1870, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers possèdent près de 100 bâtiments sur le banc et dans le reste du village de Paspébiac.

Patrick Murisson, septembre 1870: «Plan shewing the beach lots and buildings erected on the fishing room and farm belonging to the firm of Messrs Charles Robin and Co. situate in Paspébiac, township of Cox». Voir BANQ, E21, S555, S51, S5523, PP.3F.

Paspébiac à son apogée

Au XIX^e siècle, Paspébiac est le centre des opérations des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers. C'est une véritable ville industrielle, entièrement consacrée au commerce de la morue⁸². Sur le plan géographique, elle est divisée en deux parties distinctes. La première, le banc de Paspébiac⁸³, est une longue bande de sable, de forme triangulaire, située au niveau de la mer. Pour sa part, le village est situé un peu plus haut, sur la terre ferme, au-dessus d'une petite falaise surplombant la baie des Chaleurs. À l'époque, une simple passerelle sur pilotis permet de relier le village au banc.

Durant la saison estivale, la majorité des activités entourant le commerce de la morue se déroulent sur le banc de Paspébiac. Avec l'arrivée de l'hiver, alors que la glace rend la navigation impraticable, les activités cessent presque complètement. Le personnel des compagnies trouve alors refuge dans leurs quartiers d'hiver, en plein cœur du village. À proximité se dresse d'ailleurs une petite église anglicane desservant notamment les employés d'origine jersiaise.

Au XIX^e siècle, plusieurs plans décrivant l'établissement de Paspébiac ont été réalisés par des arpenteurs⁸⁴. Ces plans permettent de suivre

précisément l'évolution du patrimoine bâti des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers. Entre 1815 et 1870, uniquement pour la partie située sur le banc, le nombre de bâtiments est multiplié par quatre, passant de 15 à 68.

Tableau 1

Évolution du nombre de bâtiments uniquement sur le banc de Paspébiac ⁸⁵			
Année	Robin	LeBoutillier Brothers	Total
1785			11
1787			14
1815	15		15
1819	22		22
1845	37	7	44
1870	55	13	68
1927	32	5	37
1963	25	3	28
1964	8	3	11
2023	8	3	11

Le plan réalisé par Patrick Murison en 1870 permet d'apprécier l'ampleur de l'établissement de Paspébiac, alors que les entreprises de pêche sont à leur apogée. À ce moment, pour l'ensemble de la localité, nous pouvons dénombrer environ cent bâtiments appartenant aux compagnies Robin et LeBoutillier Brothers⁸⁶. Ce plan permet également de connaître la position précise, les dimensions ainsi que les fonctions de la majorité d'entre eux.

Sur le banc de Paspébiac, les compagnies possèdent chacune des bureaux administratifs. Ces derniers servent également à loger les gérants, commis et autres superviseurs. Durant la saison estivale, l'équipe de gestion peut ainsi surveiller étroitement l'ensemble des opérations de pêche, de transformation et d'expédition. Dans un grand établissement comme Paspébiac, les bâtiments possèdent des fonctions clairement définies. Selon Moses Perley, « [c]haque bâtiment de l'établissement est numéroté ou identifié par une lettre, et assigné à une fonction spécifique; sous aucun prétexte il n'est permis de l'utiliser à toute autre fin⁸⁷. » De la même manière, les employés sont affectés à des tâches spécialisées, selon un modèle qui n'est pas sans rappeler celui du travail en usine.

En mer, des pêcheurs sont employés directement par la compagnie pour capturer les appâts ainsi que la morue⁸⁸. Ils procèdent au déchargement de leurs prises sur un quai sur pilotis, intégré à un bâtiment appelé *chafaud*⁸⁹. D'autres travailleurs sont alors chargés des diverses opérations de transformation du poisson : tranchage, piquage, décollage, salage et lavage⁹⁰. Des hommes de grave disposent ensuite la morue sur des étales en bois, appelés *vigneaux*, ou encore directement au sol sur des galets⁹¹.

Une fois séchée, la morue transformée sur place est rangée dans différents entrepôts. Du poisson est également apporté des villages voisins ou des autres établissements du golfe du Saint-Laurent. À l'intérieur des entrepôts, des employés sont affectés au classement, à la pesée et à la préparation à l'expédition. Des pressoirs permettent de comprimer la morue séchée à l'intérieur des tonneaux d'expédition, communément appelés *boucauts*.

Les deux compagnies possèdent également leurs propres quais pour l'expédition, et ce, juste à côté des grands entrepôts. Cela facilite le chargement sur les navires qui, une fois remplis, partent pour l'Europe (Italie, Espagne, Portugal), les Antilles ou le Brésil. Au retour, les bateaux rapportent des marchandises de l'étranger. De la même manière, le sel, la mélasse, la farine et les autres produits importés sont alors rangés dans des entrepôts distincts. Pour la vente, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers possèdent chacune leur magasin sur le banc de Paspébiac.

Durant l'été, des bâtiments (appelés *cook-rooms*) sont aussi utilisés pour loger et nourrir les employés saisonniers venus de l'extérieur. Au XIX^e siècle, de nombreux Canadiens français viennent ainsi travailler l'été dans les pêcheries gaspésiennes. Ils sont principalement originaires de la région de Saint-Thomas-de-Montmagny. De jeunes Jersiais sont également engagés comme marins, commis ou artisans⁹². Sur le banc de Paspébiac, un *cook-room* est d'ailleurs réservé aux gens de l'île de Jersey. Finalement, une petite résidence est aussi disponible pour les capitaines de navires.

Sur le banc de Paspébiac, la compagnie Robin possède l'un des plus grands chantiers navals de l'Est du Canada⁹³. Tous les deux ans, elle lance un nouveau navire de transport transatlantique. Elle recourt,

le plus souvent, à des artisans originaires de Jersey : charpentiers de marine, voiliers, menuisiers, calfats, etc.⁹⁴. À proximité du quai, le chantier Robin comporte d'abord un vaste espace extérieur servant à la construction des navires, tout près du rivage⁹⁵. Aux alentours, la compagnie compte plusieurs entrepôts pour le rangement des matériaux, produits et équipements nécessaires à la construction et à la réparation : bois brut, planches, gabarits de fabrication, mâts, vergues, voiles, gréements, goudron, ballast, etc. Elle comporte aussi des ateliers de sciage, de charpenterie, de menuiserie, de tonnellerie, de même qu'une forge dotée de deux hangars pour le rangement du cuivre, du fer et du charbon. Même la peinture⁹⁶, les poulies et les cordages peuvent être fabriqués sur place⁹⁷.

Enfin, sur le banc de Paspébiac, la Robin dispose également d'une poudrière, d'un hôpital, d'une taverne ainsi que de nombreuses latrines. Au village, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers possèdent chacune des résidences pour les administrateurs ainsi

que des fermes⁹⁸ avec des potagers et des champs cultivés⁹⁹.

Les grands établissements du réseau

Pour le XIX^e siècle, les plans d'arpentage permettent de documenter précisément le nombre de bâtiments de certains établissements du golfe du Saint-Laurent. En l'absence de tels plans, des documents iconographiques (photographies et gravures) permettent aussi d'estimer sommairement l'importance de leur patrimoine bâti.

À l'époque, les plus grands établissements comptent plus d'une vingtaine de bâtiments. Après Paspébiac (102), nous retrouvons ainsi Percé et l'Île Bonaventure (49), Grande-Rivière (20), Caraque (27) ainsi que Magpie (28)¹⁰⁰. Pour leur part, les plus petits établissements comportent moins d'une dizaine de bâtiments : pensons, par exemple, à Bonaventure, Pabos, L'Anse-au-Griffon, New Carlisle ou encore Rivière-Saint-Jean. Au grand minimum, un



Établissement Robin à Percé

J. E. Livernois Ltée, « Robin's establishment (Perce) », vers 1900, BANQ-Québec. 03Q, P560, S1, P000155.

établissement peut toutefois n'avoir qu'un seul bâtiment, servant à la fois de magasin, d'entrepôt et de logement pour le gérant¹⁰¹.

Tableau 2

Nombre de bâtiments des grands établissements au XIX ^e siècle			
	Robin	LeBoutillier Brothers	Total
Paspébiac (Banc et village)	79	> 23	> 102
Percé	19	≈ 30	49
Grande-Rivière	≈ 20		≈ 20
Magpie	11	17	28
Caraquet	27		27

En termes d'ancienneté, Percé occupe le second rang dans le réseau du golfe du Saint-Laurent. Depuis le Régime français, c'est un point névralgique du commerce de la morue. Ce n'est donc pas un hasard si les

deux compagnies choisissent de s'y établir juste après leur fondation à Paspébiac. Les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers s'y installent ainsi respectivement en 1783¹⁰² et 1845.

Percé occupe aussi le second rang au plan du patrimoine bâti. Selon l'arpenteur Blaiklock, l'établissement de la compagnie Robin compte 19 bâtiments au milieu du XIX^e siècle¹⁰³. Pour sa part, celui de la LeBoutillier Brothers en comprend une trentaine sur l'île Bonaventure¹⁰⁴. Lors de son passage, en 1866, l'artiste Thomas Pye ne manque d'ailleurs pas de remarquer l'importance des activités de pêche à cet endroit :

Percé n'est à proprement parler qu'un gros poste de pêche, le meilleur au Canada, et c'est ici que se trouve le plus important établissement de pêche de la Charles Robin and Co. Nous croyons avoir raison d'affirmer qu'il n'y a rien ni au Canada, ni au



Établissement de Grande-Rivière

Photographie aérienne de l'établissement de Grande-Rivière. Jacques De Lesseps, 1926-1927, Musée de la Gaspésie, 00.1.35.

Nouveau-Brunswick, ni en Nouvelle-Écosse, qui puisse l'égaliser. [...] La LeBoutillier Brothers possède un grand établissement de pêche sur l'île [Bonaventure], où elle emploie 38 bateaux et 120 hommes¹⁰⁵.

Pour sa part, Grande-Rivière est le troisième établissement fondé par la compagnie Robin (1833)¹⁰⁶. Il compte près d'une vingtaine de bâtiments¹⁰⁷, dont un grand *cook-room*, une forge, une ferme, un magasin général ainsi qu'une belle résidence pour le gérant¹⁰⁸. De son côté, Magpie apparaît comme le plus grand poste de pêche de la Côte-Nord, avec un total de 28 bâtiments pour les deux entreprises en 1883¹⁰⁹. À titre comparatif, les établissements Robin à Rivière-Saint-Jean et Natashquan comptent respectivement 8 et 18 bâtiments¹¹⁰. Finalement, au Nouveau-Brunswick, l'établissement de la compagnie Robin à Caraquet comporte 27 bâtiments en 1889. Il comprend plusieurs entrepôts, une poudrière, une forge, un bureau de télégraphie, un puits de sciage et quelques bâtiments agricoles¹¹¹.

La fin des compagnies jersiaises

Dès 1873, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers sont affectées par une première crise financière. Dans les années qui suivent, elles accumulent des dettes de plus en plus lourdes¹¹². Au début de l'année 1886, l'ensemble de l'industrie est secoué par un véritable tremblement de terre : la puissante Jersey Banking Company déclare faillite. C'est la panique parmi les grandes familles bourgeoises de l'île de Jersey. La responsabilité du désastre est alors attribuée au gérant de la banque, Philippe Gossett, un proche de la famille Robin. Pendant des années, ce dernier aurait effectué des placements risqués et douteux, qui auraient mis son institution en péril.

En tant que principaux clients de la banque, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers sont entraînées dans la tourmente. Prises en charge par un syndic de faillite, elles doivent cesser temporairement leurs activités¹¹³. En Gaspésie, cette crise financière se transforme rapidement en crise sociale. En plein hiver, les portes des magasins demeurent ainsi résolument fermées. Les pêcheurs et leurs familles, dépendants des compagnies pour leur approvisionnement, se retrouvent bientôt dans une situation périlleuse. Un comité de secours se met en place... mais c'est trop peu, trop tard. Le 15 février 1886, poussées par

la famine, deux cents personnes défoncent les portes des entrepôts de Paspébiac. L'événement est rapporté par des journaux du monde entier, notamment dans le *New York Times* qui couvre l'événement à plusieurs reprises entre février et octobre 1886. À la suite d'un procès, six des émeutiers sont condamnés à la prison¹¹⁴.

Sur l'île de Jersey, l'année 1886 sonne le glas des grandes compagnies jersiaises. Après des années de prospérité, l'ampleur de la catastrophe semble décourager les hommes d'affaires, les banquiers et les actionnaires. Après cette date, les procès-verbaux de la Chambre de commerce de Jersey ne font ainsi plus aucune allusion au commerce de la morue dans le golfe du Saint-Laurent¹¹⁵. En Gaspésie, les compagnies jersiaises amorcent leur déclin. À court terme, des restructurations permettent la reprise des activités. À long terme, les compagnies jersiaises finissent cependant toutes par disparaître au cours du xx^e siècle, à l'exception de la Robin. Durant cette période, la domination des grandes compagnies jersiaises est aussi sérieusement remise en question par différents acteurs.

En 1909, les pêcheurs eux-mêmes se révoltent contre les faibles prix offerts par les compagnies à Rivière-au-Renard. La tension monte, des navires de guerre sont même envoyés sur place et l'armée procède à des arrestations. Vingt-deux accusés sont alors reconnus coupables d'émeute, de lésions corporelles et de blessures graves¹¹⁶. Symboliquement, l'événement marque le début de la lutte pour l'émancipation des pêcheurs gaspésiens.

Dans la foulée du mouvement d'Antigonish, le coopératisme connaît une croissance importante au début du xx^e siècle, et ce, dans l'ensemble des provinces maritimes¹¹⁷. Au Québec, cette idéologie trouve un écho favorable chez beaucoup d'intellectuels, de nationalistes et de membres du clergé catholique. Dans l'objectif de favoriser l'indépendance économique des Canadiens français, elle est implantée avec succès dans plusieurs secteurs de l'économie : alimentation, électricité, épargne, foresterie, etc. À compter de 1923, le mouvement donne naissance aux premières coopératives de pêcheurs¹¹⁸, qui seront ensuite regroupées au sein de la fédération Pêcheurs Unis du Québec (1939-1984)¹¹⁹.

De nouvelles compagnies font également leur entrée dans l'industrie de la pêche. En Gaspésie, pensons par exemple à Giuseppe Atlante, P. Agnesi, Gorton Pew et Le Poisson de Gaspé. Finalement, la diversification de l'économie offre aussi d'autres opportunités d'emplois aux Gaspésiens, notamment dans l'industrie forestière, le tourisme ou les mines.

Dans ce contexte, les anciennes compagnies jersiaises disparaissent les unes après les autres. Après la crise de 1886, la compagnie LeBoutillier Brothers est relancée par des hommes d'affaires de Québec¹²⁰. Sous la direction de William LeBoutillier Fauvel¹²¹, elle reprend ses activités, sans toutefois jamais retrouver sa gloire d'antan. Sur le banc de Paspébiac, ses bâtiments commencent à se détériorer. Au village, la maison du gérant et la ferme sont vendues en 1906¹²². Après s'être placée sous la protection de la loi sur les faillites, la LeBoutillier Brothers s'éteint définitivement en 1926¹²³.

La Robin, Jones and Whitman (1904-2016)

Après la faillite de la Jersey Banking Company, la compagnie Robin est l'objet d'une longue série de réorganisations: rachat par la compagnie Collas (1887)¹²⁴, fusion de la Philip Robin and Co. (vers 1890)¹²⁵ et intégration de la William Fruing and Co. (1913). En 1904, elle devient officiellement une entreprise canadienne. À la suite d'une fusion avec A. G. Jones et A. H. Whitman, son siège social est ainsi transféré de Jersey à Halifax¹²⁶. Finalement, vers 1926, elle rachète les installations de la compagnie LeBoutillier Brothers à Paspébiac.

Ces nombreuses transactions accroissent substantiellement le nombre d'établissements de la compagnie Robin, particulièrement du côté de la Nouvelle-Écosse: Arichat, Chéticamp, Grand Étang, Ingonish, Annapolis, Tiverton, Petpeswick, Musquodoboit Harbor, etc.¹²⁷. En Gaspésie et sur la Côte-Nord, viennent également s'ajouter les anciens



Quai de la Robin, Jones and Whitman à Halifax

W. R. MacAskill, « Quai de la Robin, Jones and Whitman à Halifax », 1913, Nova Scotia Archives, 1987-453 n° 213.

établissements de la compagnie Collas: Pointe-Saint-Pierre, Gaspé, Malbay¹²⁸, Sheldrake, Moisie et Anticosti¹²⁹. Finalement, du côté du Nouveau-Brunswick, la Robins reprend en main l'établissement Fruing à Lamèque¹³⁰.

La Robins, Jones and Whitman tente de s'adapter à la modernisation du secteur des pêches et du commerce de détail. À compter de 1905, elle construit de nouveaux modèles de magasins généraux à Port-Daniel¹³¹, Paspébiac, Bonaventure, Pabos, Barachois et Caraquet. Auparavant, les magasins étaient souvent situés à proximité des sites de pêche et desservaient principalement les pêcheurs. La compagnie tente maintenant d'élargir sa clientèle en s'installant plutôt sur la rue principale, au cœur des villages. Ces nouveaux magasins se distinguent par leur style

boom-town, leurs grandes vitrines et leurs nouvelles couleurs distinctives (vert et jaune)¹³².

De nouvelles techniques de transformation sont aussi expérimentées, comme des séchoirs artificiels. Brevetée en Nouvelle-Écosse, cette nouvelle invention sert à compléter le séchage de la morue, juste avant sa mise en tonneaux¹³³. Elle permet ainsi d'éliminer les dernières traces d'humidité qui auraient pu subsister dans la chair, ce qui assure une meilleure conservation¹³⁴. Finalement, une usine moderne de transformation est construite à Paspébiac en 1954. Délaissant la méthode traditionnelle du poisson salé-séché, l'usine produit plutôt des filets de morue (appelés *strips*) en recourant à une main d'œuvre essentiellement féminine¹³⁵. À proximité, elle possède aussi une usine fabriquant de la farine de poisson.



Établissements des compagnies Robins et LeBoutillier Brothers

Établissements des compagnies Robins (noir) et LeBoutillier Brothers (gris) dans le golfe du Saint-Laurent de 1765 à 2016. Jeannot Bourdages, 2023, Site historique national de Paspébiac.

Malgré ces tentatives de modernisation, il y a peu de nouvelles constructions sur le banc de Paspébiac. Dans la première moitié du xx^e siècle, le nombre de bâtiments va même en décroissant. Après 1926, plusieurs des anciens bâtiments de la LeBoutillier Brothers finissent par disparaître, alors que ceux qui restent sont convertis à de nouveaux usages. Par exemple, l'ancien bureau administratif (*Office*) devient une petite usine d'huile de foie de morue. De son côté, l'Entrepôt LeBoutillier est utilisé pour le rangement du charbon. Le 21 juin 1964, un violent incendie vient donner le coup de grâce: pas moins de dix-huit bâtiments de la compagnie Robin sont détruits par les flammes¹³⁶. Sur le banc de Paspébiac, il ne reste alors plus que onze bâtiments, en comptant le coffre-fort¹³⁷. Au village, des incendies ont également raison du magasin général (1959)¹³⁸ et du siège social de l'entreprise (1976)¹³⁹.

À partir de ce moment, l'entreprise délaisse la pêche pour se concentrer sur son réseau de commerce au détail¹⁴⁰. À Paspébiac, elle inaugure même un magasin à grande surface au début des années 1960. En 1971, son réseau compte toujours onze magasins au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse¹⁴¹. Comme beaucoup d'autres commerces régionaux, elle fait toutefois difficilement le poids face à l'arrivée des grandes chaînes canadiennes ou américaines.

En 2004, la Robin, Jones and Whitman passe bien près de la faillite¹⁴². Les six derniers magasins toujours en opération ferment leurs portes dans les mois qui suivent. Ce n'est toutefois qu'en 2016 qu'elle est définitivement rayée du Registre des entreprises du Québec¹⁴³. Avec ses 251 années d'existence, la Robin aura été la deuxième entreprise la plus durable de l'histoire canadienne, après la Compagnie de la Baie d'Hudson.

La situation à l'heure actuelle

Pour l'ensemble de la période (1765-2016), nous avons pu recenser 53 établissements des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers, et ce, dans quatre provinces canadiennes¹⁴⁴. De manière conservatrice, nous pouvons estimer à plus de 400 le nombre de bâtiments ayant autrefois appartenu aux deux compagnies dans le golfe du Saint-Laurent¹⁴⁵. Que reste-t-il aujourd'hui de cet imposant patrimoine bâti? Jusqu'à présent, nous avons pu retracer 76 bâtiments encore sur pied, principalement en Gaspésie. Les deux sites qui en

possèdent le plus grand nombre sont Paspébiac (35) ainsi que Percé (8) et l'île Bonaventure (6).

Tableau 3

Nombre de bâtiments restants dans les établissements Robin et LeBoutillier Brothers ¹⁴⁶		
	Robin	LeBoutillier Brothers
Gaspésie (68)	Paspébiac (31), Percé (8), Rivière-au-Renard (3), Bonaventure (4), Grande-Rivière (2), Sainte-Thérèse-de-Gaspé (1), L'Anse-à-Beaufils (2), Malbay (2), Barachois (1), Gaspé (1), Gascons (1), Newport Point (1), Pabos (1), Tracadieche, Newport Islands, L'Anse-au-Griffon, Cape Cove, Pointe-Saint-Pierre, Port-Daniel, Belle-Anse, L'Anse-à-Brillant	Paspébiac (4), Île Bonaventure (6), Ile au Bois, New Carlisle, Bonaventure
Côte-Nord (1)	Natashquan (1), Magpie, Rivière-au-Tonnerre, Ridge Point, Dock, Sheldrake, Rivière-Saint-Jean, Moisie, Anticosti	Rivière-au-Tonnerre, Magpie
Nouveau-Brunswick (5)	Caraquet (2), Lamèque (3)	Miscou
Nouvelle-Écosse (2)	Lunenburg (1), Chéticamp (1), Arichat, Grand Étang, Inverness, Halifax, Ingonish, Annapolis, Tiverton, Petpeswick, Musquodoboit Harbor	
Terre-Neuve-et-Labrador		Forteau, Green Island Cove
Total	66	10

Sur le banc de Paspébiac, les onze bâtiments restants¹⁴⁷ bénéficient d'un classement en tant que site patrimonial québécois (1981) et lieu historique national du Canada (2001)¹⁴⁸. Dans la zone protégée, toutes les interventions extérieures doivent ainsi être approuvées par le ministère de la Culture du Québec. La majeure partie du banc constitue également un site archéologique reconnu¹⁴⁹. Ailleurs dans la ville, une vingtaine d'autres bâtiments sont toujours existants, sans toutefois bénéficier d'une protection patrimoniale formelle¹⁵⁰.

L'Entrepôt LeBoutillier, avec sa charpente en bois de cinq étages, est considéré comme le plus grand bâtiment de pêche en Amérique du Nord. De son

côté, la Poudrière se démarque par son ancienneté. Construite en 1788, c'est l'un des plus anciens bâtiments de la péninsule gaspésienne¹⁵¹. Dans l'univers des pêches, c'est également l'un des rares bâtiments en pierre, puisqu'avant le xx^e siècle, ceux-ci sont presque toujours construits en bois. En plus des entrepôts et logements, Paspébiac a su conserver plusieurs spécimens rares tel que des ateliers de construction navale, la maison du gérant général, plusieurs maisons d'administrateurs, deux coffres-forts, une écurie, un caveau à légumes ainsi qu'une latrine.

Pour sa part, Percé est aussi protégé en tant que site patrimonial québécois. De nombreux bâtiments font aussi partie du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé. Parmi ceux-ci, plusieurs retiennent l'attention par leur ancienneté et leur rareté. Sur la terre ferme, nous trouvons notamment le *chafaud*, la *neigère*¹⁵², le bureau administratif, la grange et le magasin général de la compagnie Robin.

Sur l'île Bonaventure, la compagnie LeBoutillier Brothers a laissé derrière elle la maison du gérant, des entrepôts, des logements pour les employés (pêcheurs et graviers) ainsi qu'une petite laiterie¹⁵³.

Ailleurs en Gaspésie, plusieurs bâtiments ont été préservés, notamment à Bonaventure, Gascons, Pabos, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, L'Anse-à-Beaufils, Barachois, Malbay et Rivière-au-Renard. Parmi eux, nous comptons plusieurs entrepôts et magasins généraux¹⁵⁴, ainsi que deux belles résidences de gérants à Grande-Rivière et Newport.

Jusqu'à présent, nous n'avons pu recenser que cinq bâtiments au Nouveau-Brunswick (Bertrand¹⁵⁵, Caraquet, Lamèque) et deux en Nouvelle-Écosse (Lunenburg, Chéticamp). À Halifax, il ne subsiste que peu de traces, même écrites, de la présence de la compagnie Robin. Sur la Côte-Nord, une recherche sur le terrain nous a permis de constater que pratiquement tout



Le banc de Paspébiac aujourd'hui. Sur le banc de Paspébiac, onze bâtiments des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers sont classés par les gouvernements du Québec et du Canada. Avec la présence d'une usine à proximité, inaugurée en 1966, l'endroit conserve toujours sa vocation industrielle de transformation des produits de la mer.

Photo: Nelson Boisvert, 2020.

a disparu. Au XIX^e siècle, Magpie était un lieu vibrant d'activité, comme le soulignait le missionnaire Arthur Gallant en 1934: «La baie de Magpie pendant l'été présentait un spectacle analogue à celui de Paimpol et Pont Aven en Bretagne. Une flottille de barges, une centaine pour le moins, partait chaque matin [...] et revenait le soir chargée de poisson. Le poisson, il y en avait en abondance et personne ne chômait, ni au large, ni à terre¹⁵⁶.» Aujourd'hui, l'anse de Magpie est pratiquement déserte, il ne reste rien de la présence des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers.

De la fragilité d'une industrie

Le patrimoine des pêches est d'abord marqué par son caractère saisonnier. Ainsi, durant la belle saison, les sites de pêche sont le cœur de la vie économique et sociale des communautés. Lorsque la pêche se termine néanmoins, et que l'hiver et le froid arrivent, les bâtiments sont laissés pour ainsi dire vacants. Ce caractère saisonnier n'incite guère les entreprises à investir dans leur entretien: c'est avant tout la fonction qui prime, souvent sans grande préoccupation esthétique. Généralement, seules les résidences des administrateurs possèdent des styles et des détails architecturaux plus élaborés. Les bâtiments sont souvent produits en série, selon des modèles assez standardisés, qui ne diffèrent guère d'une compagnie à l'autre. Il arrive même que les parties d'un bâtiment soient construites à Paspébiac, pour être ensuite transportées par bateau et assemblées ailleurs, comme ce fut le cas par exemple à Magpie. De même, la saisonnalité explique l'absence d'isolation et d'appareils de chauffage. Sur le banc de Paspébiac, il faut attendre les années 1920 pour voir apparaître les premières cheminées sur les bâtiments. Sauf quelques rares exceptions, les bâtiments de pêche du golfe du Saint-Laurent sont presque toujours construits en bois¹⁵⁷. Abondant, bon marché, le bois sert autant pour les fondations, la charpente, le parement extérieur et la toiture¹⁵⁸. Il intègre aussi les autres éléments architecturaux tels que les portes, fenêtres, planches cornières, faîtières, etc. Plusieurs autres matériaux naturels sont également utilisés: l'écorce de bouleau pour contrer les infiltrations d'eau et d'air; l'étope goudronnée pour calfeutrer les joints; ainsi que la chaux et la peinture d'huile de foie de morue pour protéger le bois. À long terme, le bois pose toutefois un grand défi au plan de la conservation. En bord de mer, le vent, la pluie et l'eau salée font rapidement pourrir les bâtiments.

Ainsi, le patrimoine des pêches exige un entretien régulier pour perdurer dans le temps. À l'époque où les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers étaient prospères, cet entretien était assuré périodiquement par les nombreux artisans. À Paspébiac, on pouvait profiter des charpentiers qui œuvraient à la construction des navires au chantier naval. Mais, à partir du moment où les compagnies ont décliné, leur patrimoine s'est rapidement détérioré.

Au XX^e siècle, l'industrialisation des pêches a accéléré ce phénomène. En Gaspésie, l'activité s'est concentrée dans quelques grands ports, tels que Rivière-au-Renard, Grande-Rivière ou Paspébiac. Pendant ce temps, les plus petits établissements, avec leurs bâtiments en bois, ont progressivement disparu. En 1992, le moratoire sur la pêche à la morue est venu porter un coup fatal à l'industrie.

Tous ces facteurs ont contribué à une disparition rapide des traditionnels *chafauds*, entrepôts, logements, ateliers de construction navale, etc. Proportionnellement, un plus grand nombre de magasins généraux semble toutefois avoir été conservé, essentiellement parce que le commerce de détail s'est maintenu plus longtemps au cours du XX^e siècle. Certains magasins, comme ceux de Pabos et Barachois, ont d'ailleurs été rachetés et sont toujours en opération aujourd'hui.

Dans plusieurs cas, c'est un changement de vocation qui a permis d'assurer la conservation. Aujourd'hui, certains bâtiments des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers servent, par exemple, d'épicerie, de dépanneur, de bar, de restaurant, de bureau, d'auberge, de salle de cinéma ou encore de résidence privée¹⁵⁹. Finalement, certains ont été reconnus pour leur valeur patrimoniale et transformés en institutions muséales. Outre Paspébiac et Percé, pensons notamment au Magasin général historique de L'Anse-à-Beaufils ou encore au Village historique acadien à Bertrand (Nouveau-Brunswick). À Bonaventure, deux bâtiments Robin ont aussi été intégrés au Musée acadien du Québec¹⁶⁰.

Une reconnaissance plus grande

Dans tout l'Est du Canada, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers ont profondément marqué l'histoire des pêches. Au XIX^e siècle, la Robin a été la plus importante entreprise halieutique



La maison du gérant de la compagnie LeBoutillier Brothers fait aujourd'hui partie du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

Photo: Jeannot Bourdages, 2021.

canadienne et sa longévité exceptionnelle (251 années d'activités au total) en fait un témoin privilégié de l'évolution de cette industrie. Depuis le début, son histoire a été intimement liée à celle du commerce international canadien, étant au cœur des interactions avec l'Europe, les Antilles et le Brésil. À l'aube de la mondialisation, ses activités ont aussi été influencées par les événements phares de l'histoire occidentale, tels que la guerre d'Indépendance américaine, les guerres napoléoniennes et la faillite de la banque de Jersey.

À la même époque, il existait des centaines de compagnies de pêche partout dans le golfe du

Saint-Laurent. Par son caractère artisanal, l'industrie s'est développée à grande échelle sur le plan géographique. Dans presque chaque petit havre, un entrepreneur, quelques bâtiments et des pêcheurs suffisaient à créer une compagnie de pêche. Par nature, l'industrie de la pêche canadienne apparaît ainsi plutôt fragmentée au XIX^e siècle.

Après la Conquête, les compagnies jersiaises ont su profiter des progrès des Britanniques sur le plan de l'industrialisation, du capitalisme et du réseau de commerce maritime de l'Atlantique. Elles ont également tiré avantage des connaissances acquises préalablement dans les pêcheries du golfe du Saint-Laurent,

du développement du secteur bancaire à Jersey ainsi que de l'usage de la langue française dans leurs relations avec les populations présentes sur le territoire, notamment les Acadiens.

À Paspébiac, les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers ont réussi à créer l'un des rares établissements de pêche d'envergure industrielle au XIX^e siècle, ainsi qu'un réseau s'étendant aux quatre coins du golfe du Saint-Laurent. Cela s'est traduit par de forts volumes de production, par une main d'œuvre abondante ainsi que des méthodes de gestion à la fois typiques et précoces des grandes entreprises capitalistes: forme de sociétés par actions; groupes

d'investisseurs fournissant les capitaux; gouvernance par un conseil d'administration; structure administrative hiérarchisée; équipe de gestionnaires supervisant les opérations; et spécialisation des tâches.

Cette situation a créé une concentration inédite dans les pêches canadiennes au XIX^e siècle¹⁶¹. Avec Robin et LeBoutillier Brothers en tête, les compagnies jersiaises ont ainsi dominé l'industrie, sous la forme d'un oligopole, principalement en Gaspésie, dans la péninsule acadienne, sur la Côte-Nord et sur l'île du Cap-Breton. Plus que tout autres entreprises de pêche, cette position dominante leur a valu de sévères critiques de la part des observateurs de l'époque.



Ancienne résidence du gérant général de la compagnie Robin. L'Auberge du Parc à Paspébiac était autrefois la résidence du gérant général de la compagnie Robin. Elle fait partie de la ferme Robin, un espace comprenant une dizaine d'autres bâtiments patrimoniaux, entourés par une forêt ancienne. À l'heure actuelle, ces bâtiments ne bénéficient pas d'une reconnaissance patrimoniale formelle par les gouvernements.

Photo: Jeannot Bourdages, 2020.

Encore aujourd'hui, le récit de leur histoire provoque souvent des réactions de colère, d'amertume et d'indignation dans la population.

Cette grande envergure des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers s'est traduite par la constitution d'un patrimoine bâti imposant et varié, et ce, dans quatre provinces canadiennes. Historiquement, c'est un minimum de 400 bâtiments qui ont été construits par les deux entreprises. Au-delà de l'industrie des pêches, nous pensons que cet ensemble historique mérite ainsi de figurer parmi les grands complexes industriels de l'époque comme le réseau de magasins de la Hudson Bay Company ou encore les scieries de William Price. De ce nombre, 76 bâtiments des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers sont toujours debout aujourd'hui. À des fins comparatives, nous avons recensé 200 autres bâtiments et sites patrimoniaux relatifs à l'industrie des pêches dans l'Atlantique Nord¹⁶². Parmi cet échantillon, Paspébiac et son réseau se comparent souvent avantageusement en termes d'ancienneté, d'importance historique, de nombre et de types de bâtiments. Parmi les autres grands sites recensés, mentionnons Lunenburg (Nouvelle-Écosse), Grand Manan (Nouveau-Brunswick), Bonavista (Terre-Neuve), Battle Harbour (Labrador), Lerwick (Shetland, UK), Sørvangen (Norvège), Viana Do Castelo (Portugal) ainsi que Lubec et Gloucester (États-Unis). Le plus prestigieux d'entre eux est probablement le site de Bryggen, en Norvège, un ensemble de 62 bâtiments lié au commerce de la morue séchée par la ligue Hanséatique du XIV^e au XVI^e siècle. Ce dernier est d'ailleurs classé patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979¹⁶³.

Des recherches importantes doivent encore être effectuées pour comparer systématiquement le patrimoine laissé par les compagnies Robin et LeBoutillier Brothers avec celui des autres entreprises de pêche de l'Atlantique, notamment du côté de la Nouvelle-Écosse, des États-Unis et de l'Europe¹⁶⁴. Heureusement, la compagnie Robin a laissé derrière elle une quantité importante de documents d'archives. Mis à part ceux conservés à Ottawa, une grande partie de ces documents ont été peu exploités jusqu'à présent. De plus, par leur ancienneté, leur abondance et leur ampleur géographique, ils possèdent en soi une valeur patrimoniale exceptionnelle, qui vient s'ajouter à celle des bâtiments historiques¹⁶⁵.

À l'heure actuelle, seuls les deux grands ensembles patrimoniaux (Paspébiac et Percé) sont protégés par des classements gouvernementaux. Les autres bâtiments restants devraient bénéficier, minimalement, d'une citation municipale afin d'éviter de nouvelles destructions. Par exemple, à l'heure actuelle, la ferme Robin de Paspébiac est pour ainsi dire abandonnée et menacée de disparaître.

La valeur du patrimoine des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers dépasse cependant grandement les frontières de la Gaspésie, du Québec et du Canada. Nous pensons que, par le rôle majeur qu'elles ont joué dans l'industrie, leurs bâtiments pourraient constituer une candidature sérieuse à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO¹⁶⁶. En tout, ou en partie, les bâtiments pourraient ainsi être reconnus comme l'un des rares complexes industriels ayant été conservés dans l'univers des pêches, principalement pour les XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.

Notes

- 1 Jeannot Bourdages est diplômé en histoire de l'Université du Québec à Rimouski. Après des études en archivistique, il a assumé pendant treize ans la direction du centre d'archives du Musée de la Gaspésie. Durant cette période, il a procédé à l'acquisition de plusieurs nouveaux versements au Fonds Robin, Jones and Whitman. Depuis 2004, il travaille au sein de différentes institutions patrimoniales dans l'Est-du-Québec. Dans son parcours, il a développé, dirigé et collaboré à de nombreux projets d'expositions, de publications et d'animation. Parmi eux, le film en réalité virtuelle *Gaspésienne n° 20* s'est mérité des prix de la Société des musées du Québec et de l'Association des musées canadiens. Dans les trois dernières années, en tant que conservateur du Site historique national de Paspébiac, il s'est spécialisé dans l'étude du patrimoine bâti de l'industrie des pêches. Dans le cadre de ces travaux, il a pu compter sur l'aide et les encouragements de nombreuses personnes, notamment Camillia Buenestado-Pilon, Thomas Martens, Mario Mimeault et Félix Fournier.
- 2 Aspect souvent méconnu, la relation entre les Scandinaves et le commerce de la morue a d'abord été évoquée dans des synthèses mettant en lumière l'importance de la pêche dans l'histoire occidentale : Mark Kurlansky, *Un poisson à la conquête du monde ou la fabuleuse histoire de la morue*, Paris, J. C. Lattès, 1999, 334 p.; Brian M. Fagan, *Fish on Friday: Feasting, Fasting and the Discovery of the New World*, New York, Basic Books, 2006. Récemment, grâce à une analyse d'ADN, un groupe de chercheurs des universités de Cambridge et d'Oslo ont pu montrer que des morues provenant de Lofoten (Norvège) étaient consommées dans l'Europe continentale entre les années 800 et 1066. Il s'agit des plus anciennes preuves historiques et archéologiques d'un commerce européen de la morue. Les données antérieures le faisaient plutôt remonter au XI^e siècle. Bastiaan Star et coll. «Ancient DNA reveals the Arctic origin of Viking Age cod from Haithabu, Germany», *PNAS*, 7 août 2017, DOI: 10.1073/pnas.1710186114.
- 3 Depuis trois ans, nous développons une carte numérique sur le patrimoine des pêches de l'Atlantique. Jusqu'à présent, nous avons recensé 250 bâtiments et sites patrimoniaux. Jeannot Bourdages et collaborateurs, *Heritage of the fishing industry of the Atlantic*, Paspébiac, Site historique national de Paspébiac, 2023 : https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1VGHen-rNjuQqgdv_iLh6q8TRKP3remPTS&usp=sharing.
- 4 John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2003, p. 93; Jean-François Brière, *La Pêche française en Amérique du nord au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1990; Laurier Turgeon, «Pour une histoire de la pêche : le marché de la morue à Marseille au XVIII^e siècle», *Histoire Sociale/Social History*, 14, 28, 1981, p. 295-322.
- 5 Au sujet des autres pêcheurs européens (Britanniques, Portugais, Espagnols) avant la Conquête, voir l'excellent ouvrage de Joseph Gough, *La gestion des pêches au Canada : des premiers jours jusqu'à l'an 2000*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2008, p. 6-32. L'auteur souligne d'ailleurs le dynamisme des pêches en Nouvelle-Angleterre. À titre d'exemple, il note que Boston compte une flotte de 600 navires de pêche et de commerce en 1770. Il y développe même l'idée que «La pêche côtière s'avéra un facteur-clé de la suprématie britannique sur les côtes de l'Atlantique.» [p. 22]
- 6 L'historien Mario Mimeault a grandement contribué à montrer l'importance de la pêche à la morue dans l'histoire québécoise et canadienne. Pour en savoir plus : Mario Mimeault, *La Pêche à la morue en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2017; Mario Mimeault, *La Gaspésie : histoire en bref*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010; Mario Mimeault, *Destin de pêcheurs : Les Basques en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2011.
- 7 BAnQ-Québec, «Intendants, Fois et hommages», El, S4, SS2, P400, partie 1, fol. 130v-131, *Foi et hommage pour les seigneuries de Paspébiac et de Mont-Louis*, 8 mai 1725, BAnQ-Québec, «Aveux et dénombremments», El, S4, SS3, P172, tome 1, fol. 236-236v, *Aveu et dénombremments pour les seigneuries de Paspébiac et de Mont-Louis*, 10 mai 1725; Marie-Claude Francoeur, *Le développement socio-économique des seigneuries gaspésiennes sous le Régime français : un modèle régional unique*, Québec, Université Laval (mémoire de maîtrise), 2018, 136 p.; Études et documents cités dans Camillia Buenestado-Pilon, «Démographie et population», *Patrimoine Paspébiac*, <https://patrimoinepaspébiac.com/familles-et-personnes/demographie-et-population/>.
- 8 Marc Desjardins, Yves Frenette, Jules Bélanger et Bernard Héту, *Histoire de la Gaspésie*, Québec, Presses de l'Université Laval/Éditions de l'IQRC, 1999, p. 127-129, 147-149.
- 9 Marc-André Comeau, *Pêcheur normand, famille métisse : genèse de l'installation d'une famille de pêcheurs, les Mallet d'Acadie*, Sillery, Septentrion, 2021; cité dans Camillia Buenestado-Pilon, «Démographie et population», *op. cit.*
- 10 Il est à noter que des entrepreneurs de pêche jersiais sont déjà présents dans le golfe du Saint-Laurent avant 1763. Selon la tradition orale, leur présence remonte au XV^e siècle, alors que des pêcheurs jersiais ont traversé sur des navires de Saint-Malo. En 1670, ils fondent un petit établissement permanent à Trinity Bay (Terre-Neuve). A. G. Jamieson, *A people of the sea: The Maritime History of the Channel Islands*, Londres, Methuen, 1986, p. 248.

- 11 Les actionnaires sont les trois frères Robin (Charles, Philip, John) ainsi que James Pipon de Noirmont, beau-frère de Philip, Thomas Pipon de La Moye et DeGruehy LeBreton and Co.
- 12 Son frère, John Robin, s'installe plutôt à Arichat, sur l'île Madame, en Nouvelle-Écosse. Cet établissement deviendra une entreprise distincte dans les années 1770.
- 13 Le barachois de Paspébiac, parmi les plus grands de la région, compte environ 2 km de littoral.
- 14 Notons ici les liens tissés par Charles Robin avec les Acadiens. En 1769, il fête le Nouvel An avec des Acadiens de la région d'Arichat. En 1774, il recrute des Acadiens exilés à St-Malo. Finalement, en 1778, à la suite d'une attaque par des corsaires américains, il confie ses affaires à Charles Dugas, de Carleton. De manière générale, l'entreprise de Charles Robin est présente dans plusieurs régions où l'on trouve des réfugiés acadiens, soit la baie des Chaleurs, la péninsule acadienne et l'île du Cap-Breton. En 1763, un projet d'établissements d'Acadiens à Miramichi a également été proposé par Jacques Robin. Voir Anne Leavitt, *Early Journals of Charles Robin 1767-1770, 1772-1774, 1787*, Isle Madame Historical Society, 2020; Jeannot Bourdages, « Charles Robin raconte... La guerre d'indépendance, une époque misérable pour le commerce », *Histoire Québec*, n° 3, 2018; Mason Wade, « After the Grand Dérangement: The Acadian's return to the Gulf of St Lawrence and Nova Scotia », *Interpreting Canada's Past*, Toronto, Oxford University Press, 1986, p. 153-167.
- 15 À l'époque, la compagnie Robin possède également un comptoir à Tracadieche, aujourd'hui Carleton-sur-Mer. En 1778, ce dernier est cependant pillé par un groupe de Mi'gmaqs s'étant ralliés à la cause américaine. Nous n'avons toutefois pas d'autres informations sur cet établissement (Christian Blais, « Pérégrinations et conquête du sol (1755-1836) : l'implantation acadienne sur la rive nord de la Baie-des-Chaleurs », *Acadiensis*, vol. 35, n° 1, automne 2005, p. 13_.
- 16 « Paspébiac », 1785, Bibliothèque et Archives Canada (ci-après: BAC), H1/340/Paspébiac/(1785), boîte 2000212777.
- 17 Des extraits de la correspondance de Charles Robin pour cette période ont été publiés par l'auteur dans le *Magazine Gaspésie*: « Charles Robin raconte... L'Europe, à la veille d'une révolution généralisée », *Magazine Gaspésie*, Mars 2017 – Juin 2017.
- 18 David Lee, « Robin, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI, 1987, p. 720-722.
- 19 Jean Laliberté et André Lepage, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle* Thomas Pye, Québec, Presses Coméditex, coll. « Littoral », 1980, p. 60.
- 20 André Lepage, *Le capitalisme marchand en Gaspésie: la Cie Robin dans la Baie des Chaleurs 1820-1870*, Québec, Thèse de doctorat Université Laval, 1983, p. 121.
- 21 L'historien Martin Mimeault utilise l'expression les « cinq grands de la morue » pour désigner les compagnies Robin, Fruing, John LeBoutillier, LeBoutillier Brothers et Hyman (Mario Mimeault, « La diffusion du modèle d'exploitation des pêches de la Charles Robin and Company en Gaspésie au XIX^e siècle », *L'Estuaire*, vol. XXI, n° 1, p. 13).
- 22 Aldo Brochet a recensé 44 entreprises jersiaises entre 1760 et 1926 en Gaspésie. Selon Yves Frenette, ce chiffre serait grandement en dessous de la réalité (Yves Frenette, *Les Anglo-Normands dans l'Est du Canada*, Ottawa, La Société historique du Canada, 1996, p. 7-8).
- 23 Fondée au début des années 1840, cette compagnie, soutenue par des capitaux anglais, aurait pu devenir une concurrente sérieuse pour les compagnies jersiaises. En raison de son inexpérience, elle aurait cependant été trop généreuse dans l'octroi du crédit, faisant finalement faillite une dizaine d'années plus tard (Mario Mimeault, Ginette Roy et Emery Dumaresq, *Rivière-au-Renard, histoire et patrimoine*, Rivière-au-Renard, Groupe Beau Village, 2006, p. 37; Marc Desjardins *et al.*, *Histoire de la Gaspésie*, *op. cit.*, p. 244-245).
- 24 *Index to the executive document of the house of the representatives for the second session of the forty-fifth congress 1877-1878*, vol. XVII, n° 89, Fishery Awards (vol. 1), Washington, Government Printing Office, p. 883-884.
- 25 « notwithstanding all Mr Le Boutillier pretentious to the welfare of the concern, and that he does not wish to interfere with our dealers—it is but too true that he attempts all means of corrupting them [the fishermen] [...] [He] as induced some of them at Percée to give him all their fish and pay their a/c [« account »] with us in cash [...] this will have a bad tendency as we may expect others will do the same » (« Paspébiac à James Robin, 15 août 1836 », Fonds Robin, Jones and Whitman, Série Paspébiac Letterbooks, cité dans André Lepage, *La vie et la carrière de John Le Boutillier 1797-1872*, Québec, M.A.C., p. 41).
- 26 Pour le XIX^e siècle, c'est le seul exemple que nous ayons trouvé d'un entrepreneur offrant de payer les pêcheurs en argent. Si la pratique avait été généralisée, elle aurait ainsi permis aux pêcheurs d'offrir leur poisson au plus offrant, de profiter d'un certain levier de négociation et, éventuellement, de régler leur dette auprès du premier prêteur. Le cadre législatif a d'ailleurs été modifié pour éviter cette pratique. Ainsi, en 1829, la loi du « dernier équipier » empêchait ainsi les pêcheurs d'offrir leur poisson au plus offrant. De manière générale, la tactique la plus courante de recrutement semble plutôt avoir été d'offrir davantage de crédit aux pêcheurs. Dans ses

recherches, Mario Mimeault a cependant noté que, pour les années 1833-1837, des pêcheurs de Percé pouvaient avoir des comptes ouverts chez deux marchands concurrents. Il relève également que des marchands, comme Robin et Théodore-Jean Lamontagne, se sont plaints du fait que certains de leurs clients faisaient affaire avec leurs concurrents. Au final, il apparaît toutefois clair que le système de crédit avantageait grandement les marchands dans leurs relations avec les pêcheurs. Ce système va cependant évoluer au fil du temps. Vers 1916, la Gorton Pew, une grande entreprise américaine installée à l'Anse-Saint-George (péninsule de Forillon) commence ainsi à payer les pêcheurs en argent. Selon l'historien Philippe Basque, la Gorton Pew serait également la première à avoir payé en argent les pêcheurs du Nouveau-Brunswick. En analysant les registres de la compagnie Robin à Bonaventure, nous avons également constaté que les transactions en argent sont beaucoup plus fréquentes à compter des années 1910. Une étude statistique à grande échelle serait nécessaire, à partir de l'ensemble des livres de compte des compagnies de pêche, afin d'offrir un portrait plus précis de la situation à travers le temps. Nous avons également tendance à penser que la situation a pu grandement différer à l'échelle locale, surtout si d'autres activités économiques sont présentes : foresterie, agriculture, usines de transformation, etc. L'endroit ayant probablement été le mieux documenté est Grande-Grave, grâce aux travaux réalisés lors de la création du Parc Forillon : pensons par exemple à Roch Samson, Francine Lelièvre, André Lepage, Jean Lavoie et d'autres. Roch Samson, *La pêche à Grande-Grave au début du XX^e siècle*, Ottawa, Environnement Canada, 1980, p. 62; Entrevue avec Philippe Basque, « Les compagnies de pêche », *Dans c'temps-là avec Philippe Basque*, CKLE/CJVA, 25 janvier 2023; Jeannot Bourdages, « Magasiner chez Robin à Bonaventure », *Magazine Gaspésie*, n° 170, hiver 2011, p. 27-30.

- 27 Mario Mimeault, *John Le Boutillier (1797-1872): la belle époque de la Gaspésie*, L'Anse-au-Griffon, Corporation du Manoir Le Boutillier, 1994, p. 86.
- 28 Marcel Fournier, *Les premières familles anglo-normandes au Québec: 1700-1860*, Québec, Les éditions GID, 2022, p. 147-148. Jean-Marie Fallu et Chantal Soucy (Patrimoine 1534), *De Coin du-Banc à Prével: un riche passé méconnu. Recherche historique et iconographique du secteur Percé-Est*, Ville de Percé, décembre 2021, p. 225.
- 29 Sur l'île de Jersey, il existe aussi des liens étroits entre les dirigeants de certaines grandes compagnies. Dans l'ouvrage *A people of the sea*, un schéma met en évidence les liens entre Robin, Janvrin, Nicolle et De Quetteville. A. G. Jamieson, *op. cit.*, p. 257.
- 30 « L'industrie oligopolistique est caractérisée par un faible nombre de producteurs qui détiennent des parts de

marchés assez importantes. » (Michel G. Béard, Mehran Ebrahimi et Anne-Laure Saives, *Management à l'ère de la société du savoir*, Montréal, Chenelière Éducation, 2011, p. 156). Habituellement, ce type de structure industrielle crée une concurrence importante. Dans le cas qui nous intéresse, le jeu de la concurrence apparaît cependant faussé par les différents facteurs énumérés : domination des grands producteurs, liens familiaux entre les entreprises jersiaises, système de crédit limitant la liberté des clients, nécessité de posséder ses propres navires pour l'expédition à l'international, etc. Dans l'historiographie, le terme monopole a souvent été utilisé pour désigner la position de la compagnie Robin dans l'industrie. Cela nous apparaît exagéré, même pour la Gaspésie. Si la Robin occupe le premier rang, il existe néanmoins quatre autres grandes compagnies (LeBoutillier Brothers, Fruing, Hyman, John LeBoutillier) ainsi que, au grand minimum, plus d'une cinquantaine de petits producteurs d'origines diverses. À ce sujet, l'historien André Lepage indique qu'avant 1860, la compagnie Robin ne contrôle réellement que la zone située entre Paspébiac et Percé. Après cette période, d'autres marchands viennent alors s'installer sur ce territoire, qui ne représente au final qu'une partie de la péninsule gaspésienne. De plus, au-delà des frontières gaspésiennes, il existe des centaines d'autres entreprises de pêche établies ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent, au Labrador ainsi qu'en Nouvelle-Angleterre (André Lepage, *Le capitalisme marchand, op. cit.*, p. 133, 280-283).

- 31 Par exemple, selon le rapport de l'inspecteur Pierre Fortin pour l'année 1864, la compagnie Fruing assume ainsi le transport du poisson pour les frères Lowndes, Alexandre Le Gresley, Abraham Le Brun et Thomas Le Gros. Pierre Fortin, « Rapport pour l'année 1864 », *JALBC 1865*, p. 46-47, cité dans Mario Mimeault, « Le capital industriel des pêches dans la baie de Gaspé de 1760 à 1866 », *Acadiensis* XXV, n° 1, automne 1995, p. 44.
- 32 L'anthropologue Roch Samson va jusqu'à parler « d'un contrôle total du procès de circulation, du fait qu'elles possédaient leurs propres flottes de navires et leurs propres magasins. Tôt ou tard, les entrepreneurs qui venaient s'établir en Gaspésie devaient recourir à ces compagnies pour se financer et s'approvisionner, perdant ainsi leur autonomie » (Roch Samson, *Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIX^e siècle*, Pares Canada, Environnement Canada, Ottawa, 1984, p. 15; André Lepage, *Le capitalisme marchand, op. cit.*, p. 184).
- 33 La compagnie LeBoutillier Brothers va notamment tenter de recruter d'anciens pêcheurs de la compagnie Robin en offrant une politique plus généreuse de crédit (Yves Frenette, *Les Anglo-Normands, op. cit.*, p. 8; André Lepage, *Le capitalisme marchand, op. cit.*, p. 157).

- 34 Au XIX^e siècle, les pêcheurs européens poursuivent également leurs migrations saisonnières. En plus de la possession des îles St-Pierre-et-Miquelon, la France a conservé certains droits de pêche après la Conquête. Les Portugais seront également très présents sur les bancs de Terre-Neuve. Cette tradition des longues expéditions à partir de l'Europe se poursuit aussi au XX^e siècle, notamment à bord d'immenses chalutiers.
- 35 Gloucester constitue encore aujourd'hui l'un des principaux ports de pêche du Nord-Est américain. Fait amusant, la chambre des représentants du Massachusetts est ornée d'une sculpture appelée la «morue sacrée» (*sacred cod*) afin de souligner l'importance des pêcheries dans son histoire.
- 36 Outre les grandes compagnies (Robin, John LeBoutillier, Fruing, etc.) déjà mentionnées auparavant, notons également la présence de John Janvrin et Thomas Savage aux Îles-de-la-Madeleine, Philip Touzel à Sheldrake et Philippe Lebrock à Blanc-Sablon. Sur la Côte-Nord, la compagnie De Quetteville sera également présente pendant près d'un siècle à Blanc-Sablon. Au Nouveau-Brunswick, Moses Perley mentionne aussi la Nicolle Brothers parmi les grandes compagnies jersiaises. En Nouvelle-Écosse, la Philip Robin Company a succédé à l'entreprise fondée par John Robin, frère de Charles (Placide Vigneau, *Récits de naufrages*, annoté par Amélie Brière, Guillaume Marsan, Billy Rioux et Jean-René Thuot, Trois-Pistoles, VLB Éditeur, 2021, p. 104-105, 110-112; Jean-Charles Fortin et Paul Laroque, *Histoire des Îles-de-la-Madeleine*, Québec, Presses de l'Université Laval/Éditions de l'IQRC, 2003, p. 84; *Index to the executive document of the house of the representatives*, p. 883-884; Pierre Frenette et al., *Histoire de la Côte-Nord*, Sainte-Foy, IQRC/PUL, 1996, p. 173, 257).
- 37 Yves Frenette, *Les Anglo-Normands*, op. cit., p. 8.
- 38 Ces dates d'établissements sont basées sur les documents présents dans le fonds Robin, Jones and Whitman ainsi que des sources secondaires. Pour les distinguer des simples lieux de collecte du poisson, André Lepage a défini ainsi les marques distinctives d'un établissement de compagnie : registres commerciaux séparés et présence régulière d'un noyau de pêcheurs et d'artisans (Jeannot Bourdages, *Description du Fonds Robin, Jones and Whitman*, Gaspé, Musée de la Gaspésie, 2016; André Lepage, *Le capitalisme marchand*, op. cit., p. 125).
- 39 À New Carlisle, l'établissement LeBoutillier Brothers comprend deux maisons, des ateliers et des entrepôts.
- 40 Bernard Thériault, «La compagnie Charles Robin à Caraquet», *La Société historique acadienne*, vol. 41, n° 1, mars 2010, p. 18.
- 41 En traversant la baie des Chaleurs, il est facile et rapide d'effectuer la route entre Paspébiac et la péninsule acadienne. Encore aujourd'hui, nous avons souvent tendance à oublier cette proximité géographique, en nous attardant plutôt aux frontières politiques des provinces. Dans le domaine des pêches, cette situation a contribué à créer des études s'attardant uniquement à la Gaspésie, à la Côte-Nord ou encore au Nouveau-Brunswick.
- 42 À Bibliothèque et Archives Canada, le registre de l'île au Bois est l'un des rares documents d'archives ayant été conservés de la compagnie LeBoutillier Brothers.
- 43 Émilie Devoe, «Regard sur l'immigration gaspésienne en Minganie (1850-1875)», *Histoire Québec*, vol. 15, n° 2, 2009, p. 22; «Les possessions de la LeBouthillier en 1877», BEP B 10352280, document transcrit dans Madeleine Tanguay, Rémi Plourde et Chantal Soucy, *L'Île Bonaventure, une histoire au pays de la pêche, tome 1, chapitres 1 à 5: Le contexte historique, l'organisation de la pêche, les étapes du peuplement*, Percé, Société historique de la Gaspésie/Direction du plein air et des parcs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1990, p. 121.
- 44 André Lepage, *Le site historique du Banc-de-Paspébiac*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1997, p. 31; Placide Vigneau, op. cit., p. 113.
- 45 Yves Frenette, *Les Anglo-Normands*, op. cit., p. 7-8; Jean Laliberté et André Lepage, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle* Thomas Pye, op. cit., p. 57; Joseph Gough, op. cit., p. 54-56.
- 46 Marc Desjardins et al., *Histoire de la Gaspésie*, op. cit., p. 242.
- 47 La fusion avec Jones et Whitman entraîne un déplacement du pouvoir décisionnel vers Halifax. Selon Peter Legros, les archives de l'entreprise auraient également été transférées temporairement là-bas, pour ensuite revenir à Paspébiac.
- 48 Camillia Buenestado Pilon, «Paspébiac consulaire : l'autre porte du bout du monde», *Magazine Gaspésie*, décembre 2021, p. 24-27. Des consulats sont également présents à Gaspé. À cet endroit, après la fusion avec la Collas, la compagnie Robin y possède une quinzaine de bâtiments et son propre quai.
- 49 Ces instructions provenant du conseil d'administration sont appelées «Intended plans». Musée de la Gaspésie, Fonds Robin, Jones and Whitman, P8/S1.
- 50 Il arrive que les grands établissements jouent également un rôle de supervision des postes plus petits ou éloignés.
- 51 Jeannot Bourdages, *Description du Fonds Robin, Jones and Whitman*, op. cit., p. 6; André Lepage, *Le capitalisme marchand*, op. cit., p. 89-190, 355.
- 52 Roch Samson, *La pêche à Grande-Grave*, op. cit., p. 67.

- 53 Marc Desjardins *et al.*, *Histoire de la Gaspésie*, *op. cit.*, p. 172. En plus de l'accroissement naturel, des Canadiens français provenant de la vallée du Saint-Laurent (entre Lévis et Matane) s'installent dans la péninsule gaspésienne durant cette période. Visiblement, le système des compagnies jersiaises ne semble pas avoir découragé l'arrivée de ces nouveaux venus. Selon Frank Remiggi, ces migrants ont misé sur une pluralité de ressources pour s'y installer, à la fois maritimes et terrestres (Frank William Remiggi, *Nineteenth-century settlement and colonization on the Gaspé north coast: an historical - geographical interpretation*, Montreal, McGill University Libraries, 1983, 329 p.).
- 54 Mario Mimeault, «La continuité de l'emprise des compagnies de pêche françaises et jersiaises sur les pêcheurs au XVIII^e siècle: le cas de la compagnie Robin», *Histoire Sociale/Social History*, vol. XVIII, n^o 35, mai 1980, p. 59-74.
- 55 André Lepage, *Le capitalisme marchand*, *op. cit.*, p. 337.
- 56 Dans ce livre, communément appelé *ledger*, chaque pêcheur possède son propre compte. Sur la page de gauche, nous y trouvons les marchandises achetées à crédit et, sur la page de droite, les différents paiements effectués en marchandises ou encore en services. Il est à noter que des produits du bois ou de la ferme peuvent également servir de paiement au XIX^e siècle (André Lepage, *Le capitalisme marchand*, *op. cit.*, p. 329).
- 57 C'est un phénomène souvent mentionné dans l'historiographie gaspésienne. C'est également le cas au Nouveau-Brunswick. Pour sa thèse de doctorat, l'historien Nicolas Landry a dressé des statistiques à partir des livres de compte de la compagnie Fruing dans la péninsule acadienne en 1834: client endettés (71,8 %), clients menacés de poursuite (1,9 %), clients à qui on veut faire signer une reconnaissance de dettes (11 %), clients non endettés (28,1 %) et clients à qui la compagnie doit de l'argent (7,4 %). Nicolas Landry, *L'industrie de la pêche dans la péninsule acadienne 1850-1900*, Québec, thèse de doctorat de l'Université Laval, 1990, p. 324.
- 58 Dans les registres de la compagnie Robin à Bonaventure, les clients se voient d'ailleurs attribuer une cote de crédit: *good, fair, easy, bad* ou *no credit* (Jeannot Bourdages, «Magasiner chez Robin à Bonaventure», *Magazine Gaspésie*, n^o 170, hiver 2011, p. 29).
- 59 Joseph Gough fait également remarquer l'importance des autres activités économiques: agriculture, commerce, transport, manufactures, etc. (Joseph Gough, *La gestion des pêches*, *op. cit.*, p. 42.)
- 60 Traduction tirée de *Ibid.*, p. 76. Voici l'extrait en version originale: «All the settlers at Point Miscou complained bitterly of their poverty, and state of bondage. They said they were completely in the hands of the Jersey merchants, to whom they were indebted, and who dictated their own prices and terms of dealing.» (Moses Henry Perley, *Report on the sea and river fisheries of New Brunswick within the Gulf of Saint Lawrence and Bay of Chaleur*, Fredericton, J. Simpson, 1850, p. 25). Le témoignage de Perley s'avère d'autant plus précieux qu'il a publié plusieurs études sur les pêches. Bien que d'origine britannique et de langue anglaise, il dresse néanmoins un portrait très dur des compagnies jersiaises. (W. A. Spray, «Perley, Moses Henry», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval/University of Toronto, 2003)
- 61 À cet égard, les conclusions de l'historienne Rosemary Ommer sont sans équivoque: «The Jersey-Gaspé cod trade brought people to Gaspé and wealth to Jersey. It brought development to the metropole and left a legacy of underdevelopment in the colony.» Au XIX^e siècle, un constat similaire est effectué par Moses Perley du côté du Nouveau-Brunswick: «The Cod, and other deep Sea Fisheries, of the Gulf coast, are almost wholly in the hands of the Jersey merchants, who conduct their business very admirably, but solely with a view to their own profit, without regard to the interest of New Brunswick. They expend their earning in Jersey, or elsewhere; they make no investments in this province—and they do not aid in its advancement.» Pour sa part, Nicolas Landry dresse un constat plus nuancé de la situation dans la péninsule acadienne: «Les résultats de notre étude nous portent à croire qu'il y avait effectivement une certaine forme de domination et de contrôle, exercée par la minorité étrangère. Mais il faut aussi signaler les efforts de plusieurs Acadiens afin d'atteindre un meilleur statut socio-économique. Globalement, la région figurait avantagement dans le secteur des pêches et nous ne croyons pas qu'il y ait eu une forme de sous-développement. Un développement plus lent, peut-être, en grande partie attribuable à l'isolement géographique, à un climat moins élément et aussi à un trop grand conservatisme de la part des compagnies jersiaises qui ne diversifièrent pas suffisamment leurs exportations.» (Rosemary E. Ommer, *From Outpost to Outport, A Structural Analysis of the Jersey-Gaspé Cod Fishery, 1767-1886*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991, p. 199; Moses Henry Perley, *Report on the sea and river fisheries of New Brunswick within the Gulf of Saint Lawrence and Bay of Chaleur*, Fredericton, J. Simpson, 1850, p. 83; Nicolas Landry, *L'industrie de la pêche dans la péninsule acadienne*, *op. cit.*, p. 405.
- 62 «The history of cod trade is the history of merchant capitalism in Jersey. Before the cod trade, the economy was dominated by domestic development within the context of Jersey's seigneurial system. After the cod trade, domestic agriculture, tourism, commercial and

- ultimately finance capital interests became the order of the day» (A. G. Jamieson, *A people of the sea, op. cit.*, p. 267).
- 63 «[...] the Jersey Banking Company seems to have won the custom of some of the island's wealthiest citizens: the "cod barons", including one of the most renowned and long established firms—Charles Robin and Company.» (Trevor Labey, «Broadlands, Grouville», *Annual Bulletin of La Société Jersiaise*, 2009: https://www.theislandwiki.org/index.php/Broadlands_Grouville_-_Part_1).
- 64 Cette rareté s'applique autant à la livre sterling, au dollar canadien ou aux autres monnaies en circulation à l'époque. Plusieurs années après la Confédération, les marchands gaspésiens continuent d'ailleurs d'utiliser la livre sterling comme unité de référence. Par exemple, dans les registres de la compagnie Hyman, le dollar canadien n'est utilisé qu'à partir de 1885. En plus du système de crédit, les compagnies de pêche ont aussi utilisé leur propre monnaie, sous forme de bons en papier appelés *pitons*. En Gaspésie, d'autres marchands aussi ont utilisé des systèmes semblables, notamment Théodore-Jean Lamontagne (Sainte-Anne-des-Monts) et A. Couturier et fils (Marsoui). Certaines entreprises ont même créé des pièces de monnaie à leur effigie: par exemple, Calhoun Lumber (Gaspé) et R. N. Leblanc (Bonaventure). (Musée de la Gaspésie, Fonds William Hyman and Sons, «Livre de comptes 1884-1886», P5/3/1; Mario Mimeault, *La Gaspésie*, Québec, Presse de l'Université Laval/Éditions de l'IQRC, 2004, p. 93; Jenny Arseneault, Serge Arseneault, Louise Cyr, *Bonaventure se raconte*, Bonaventure, Musée acadien du Québec, 2016, 581 p.; Yves Lever, «À Marsoui, un magasin général bien particulier», *Magazine Gaspésie*, vol. 47, hiver 2011, p. 45-47; Mario Mimeault, *Théodore-Jean Lamontagne 1833-1909*, Sainte-Anne-des-Monts, Les Éditions de la S.H.A.M., 2000, p. 136-138).
- 65 David A. Macdonald, «They Cannot Pay Us in Money: Newman and Company and the Supplying System in the Newfoundland Fishery, 1850-1884», *Merchant Credit and Labour Strategies in Historical Perspective*, Fredericton, Acadiensis Press, 1990, p. 114-128; «Truck System», *Encyclopedia of Newfoundland and Labrador*, vol. 1-5, St. John's, Newfoundland Book Publishers, 1981-1994; Joseph Gough, *La gestion des pêches au Canada, op. cit.*, p. 25.
- 66 Du côté du Nouveau-Brunswick, Nicolas Landry a également recensé des pêcheurs vendant leur poisson à plusieurs marchands différents. À cet égard, il conclut que «le degré d'endettement et de dépendance envers les marchands pouvait varier sensiblement chez les individus qui composaient le réseau.» (Nicolas Landry, *L'industrie de la pêche dans la péninsule acadienne, op. cit.*, p. 320. Concernant l'utilisation du crédit chez d'autres marchands, comme A. & R. Loggie and W. S. Loggie, voir également Derek Johnson, «Merchants, the State and the Household: Continuity and Change in a 20th-Century Acadian Fishing Village», *Acadiensis*, vol. 29, n° 1, automne 1999, p. 57-75).
- 67 En Nouvelle-Écosse, Brian Payne établit un lien entre le système de paiement et la localisation des pêcheurs. En milieu rural, le système de crédit est largement utilisé. Alors que, à proximité des grandes villes, l'argent liquide apparaît plus facilement accessible: «Two strikingly different methods of payment existed for fishing labourers during the 19th century. The first utilized a debt-credit relationship that tied merchants and fishermen together, most often referred to by historians and economists as the truck system. The second was currency-based—the payment of wages based on time or production. The latter relied on access to liquid capital as well as a substantial local labour force, and therefore could only be utilized by industries that existed near a city or a large town, such as Boston or Gloucester, Massachusetts. Conversely, the truck system was most successful in peripheral areas with limited capital and a small labour force.» (Brian Payne, «Fishing the North Atlantic Border Seas: American Capital in a New Environment, 1818-1854», *Acadiensis*, vol. 35, n° 1, automne 2005, p. 113. Voir également Robert Campbell, «The Truck System in the Cape Breton Fishery Philip Robin and Company in Chéticamp, 1843-1852», *Labour/Le Travail*, vol. 75, printemps 2015, p. 179-192.)
- 68 Certaines compagnies forestières possédaient ainsi leurs propres magasins généraux, notamment en Gaspésie et sur la Côte-Nord (Camillia Buenestado Pilon, *Pré-inventaire du patrimoine bâti. MRC Avignon. Tome 1: Nos patrimoines bâtis*. Maria, MRC Avignon, 2023, p. 193; Pierre Frenette et al., *Histoire de la Côte-Nord*, Sainte-Foy, IQRC/PUL, 1996, p. 486). Dans la région de l'Outaouais, «tous ceux qui sont engagés dans l'industrie forestière doivent affronter le défi du cycle saisonnier du crédit et de la dette» (Chad Gaffield et al., *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 197). Un système semblable était également utilisé au Nouveau-Brunswick (Raymond Léger, «L'industrie du bois dans la péninsule acadienne 1875-1900», *La Revue d'histoire de la Société historique Nicolas Denys*, vol. XI, n° 2, mai-août 1988, p. 68 et 75).
- 69 «L'exportateur anglais fait crédit aux grossistes, qui font crédit aux marchands, qui font crédit aux cultivateurs.» (Jean-Charles Fortin, Antonio Lechasseur et al., *Histoire du Bas Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 292-293.
- 70 Sur la Côte-Nord, un système de crédit est aussi utilisé pour la traite des fourrures avec les Autochtones, et ce, dès l'époque de la Nouvelle-France (Pierre Frenette et al.,

- Histoire de la Côte-Nord*, op. cit., p. 166-167, 329; « Monnaie d'échange », *Compagnie de la baie d'Hudson: histoire de la fondation*, Service du Patrimoine HB: <https://www.patrimoinehbc.ca/fr/histoire/commerce-des-fourrures/monnaie-dechange>),
- 71 Selon Béatrice Craig, « [L]es livres doivent leur existence au fait que les clients des magasins du XIX^e siècle ne payaient pas nécessairement leurs achats au moment où ils les effectuaient. Il était pratique courante de faire porter ses achats à son compte; les paiements s'échelonnaient de même au long de l'année, quand le client avait de l'argent, ou des produits que le marchand était disposé à accepter en paiement. » Cette pratique se poursuit également au XX^e siècle. Nous avons eu l'occasion d'étudier cette question dans une étude sur la coopérative La Ménagère de Rimouski. Dans les années 1940, la grande majorité des marchands généraux permettent ainsi aux clients de « faire marquer » leurs achats. Dans ce contexte, La Ménagère tente d'inculquer de bonnes habitudes de consommation à ses membres. C'est toutefois peine perdue... Malgré les multiples résolutions du conseil d'administration, les clients insistent pour continuer d'effectuer leurs achats à crédit. (Béatrice Craig, « Entrepôt de l'Empire: Le magasin général rural au milieu du XIX^e siècle », dans G. Béaur, C. Dessureault et J. Goy [éd.], *Familles, terre, marchés: logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 33-46; Jeannot Bourdages et Émilie Devoe, *La Coopérative des consommateurs de Rimouski: 65 ans de services aux membres*, Rimouski, GRIDEQ/Musée régional de Rimouski, 2005, p. 9).
- 72 Joseph Gough, *La gestion des pêches au Canada*, op. cit., p. 54.
- 73 *Ibid.*, p. 42.
- 74 Depuis cette époque, l'écart semble même s'être creusé avec le reste du Canada. La Gaspésie, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve en particulier ont connu des difficultés économiques importantes au XX^e siècle, notamment avec le moratoire sur la pêche à la morue de 1992.
- 75 À l'inverse, les anglophones ont plutôt tendance à mettre de l'avant la réussite des compagnies, leur importance ainsi que leur place dans l'histoire canadienne (Betty Lemaistre, « Charles Robin—and the codfish—helped the Gaspé grow », *Quebec Heritage News*, mai 2001, p. 1). Arthur Legros, l'un des directeurs de la compagnie Robin, a également publié des textes présentant sa vision de l'histoire: Arthur G. LeGros, « Refutation of an Old Fantasy », *The Gaspé Spec*, vol. 3, n° 8 (24 oct. 1977); « Deux visions du système d'exploitation des pêches instauré par Charles Robin », *Magazine Gaspésie*, été 1997, n° 129, p. 12-16.
- 76 Jon-Callum Makkai, *Margaree and Metropolis: Economic Marginality and Dynamic Underdevelopment in a Twentieth-Century Rural Cape Breton community*, Halifax, Dalhousie University, 2000, p. 54-55.
- 77 Sylvain Rivière, *L'Empire des Robin. Histoire de l'esclavage du pêcheur gaspésien*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 234 p. Dans sa thèse de doctorat, Matthias Rioux présente également l'histoire de la compagnie Robin comme un « élément déterminant de l'esclavage des pêcheurs gaspésiens au 19^e et au début 20^e siècle ». Il cite également une série d'auteurs ayant comparé le système Robin à une forme d'esclavagisme: Esdras Minville, Raoul Blanchard, Marie-Christine Bernard et Jacques Keable (Matthias Rioux, *La Gaspésie dans tous ses États: grandeurs et misères du développement régional au Québec*, Québec, Université Laval, thèse de doctorat en sociologie politique et développement régional, 2018, 576 p.). Dans cette perspective, le terme esclavage semble d'abord utilisé au sens d'une domination, d'un asservissement et d'une dépendance au plan économique. Il demeure que, sur le plan historique, il nous apparaît grandement exagéré de comparer l'expérience des Gaspésiens, employés dans l'industrie des pêches, à celle des Africains ayant été kidnappés, vendus et forcés de travailler pendant des décennies dans les plantations du Nouveau Monde. Au plan légal, les esclaves sont également soumis à la puissance absolue de leur maître, ne possédant aucun droit. Ce n'est évidemment pas le cas des pêcheurs gaspésiens qui, étant des citoyens à part entière, bénéficiaient des mêmes droits que les autres habitants des colonies britanniques et, après 1867, du reste du Canada. Il faut cependant rappeler qu'au XIX^e siècle, le cadre de loi permet des situations que nous considérons aujourd'hui inacceptables, par exemple, le travail des enfants dans les usines de textile.
- 78 Il convient néanmoins de rappeler qu'en Gaspésie, la diversité du peuplement a fait en sorte qu'il existait aussi des pêcheurs anglophones.
- 79 Mario Mimeault, « Jean-Baptiste-Antoine Ferland. Les pièges du discours », *L'Estuaire*, vol. 43, n° 80, mai 2021, p. 27-34.
- 80 Jean Laliberté et André Lepage, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle*, op. cit., p. XIII.
- 81 Alain Deneault, *Bande de colons: une mauvaise conscience de classe*, Montréal, Lux Éditeur, 2020, 210 p.
- 82 En fait, nous n'avons recensé que les bâtiments appartenant directement aux entreprises. C'est le cas, par exemple, des résidences du gérant et des directeurs. Ce n'est qu'au cours du XX^e siècle qu'elles sont vendues par les compagnies à des propriétaires privés. Nous n'avons cependant pas compté les maisons des familles de pêcheurs qui sont, bien sûr, nombreuses à Paspébiac.

- 83 En Gaspésie, le terme désigne communément une bande de sable ou de gravier, située en bord de mer. Plus précisément, il fait partie d'une formation géographique, que l'on retrouve fréquemment dans la région, appelée le *barachois*. Souvent de forme triangulaire, ce dernier est constitué d'une étendue d'eau saumâtre (lagune), fermée par d'étroits cordons littoraux. C'est notamment le cas à Carleton-sur-Mer, Bonaventure, Paspébiac, Pabos, Coin-du-Banc et Rivière-au-Renard. Le terme peut facilement porter à confusion car, dans l'univers des pêches, le mot *banc* désigne également des zones de pêches hauturières, particulièrement prisées pour la pêche à la morue. Dans le golfe du Saint-Laurent, le plus connu est le grand banc de Terre-Neuve. Si, en Gaspésie, les pêcheurs ont surtout privilégié la pêche côtière, ils ont néanmoins fréquenté les bancs des Orphelins, des Américains, de Miscou, de Bradelle ou de Natashquan (Mario Mimeault, « Les bancs de pêche », *Encyclobec*, INRS : https://encyclobec.ca/region_projet.php?projetid=324).
- 84 Société jersiaise, 1815-1820: *Remarks on the property belonging to Mr. Charles Robin and Co.* ; Société Jersiaise, 1819: *Plan of CR & Cos Possessions on Paspébiac Beach* ; Plan de William McDonald ; Musée de la Gaspésie, Fonds Association Gaspé, Jersey et Guernesey, 1845, Patrick Murisson: « Plan shewing the beach lots and buildings erected on the fishing room and farm belonging to the firm of Messrs Charles Robin and Co. situate in Paspébiac, township of Cox », septembre 1870, BAnQ, E21, S555, SS1, SSS23, PP.3F. Il est important de noter que les plans sont généralement décrits en langue anglaise. Avec beaucoup de soin, nous avons tenté de traduire les termes en français pour les fins du présent article. De manière globale, les archives des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers sont composées presque exclusivement de documents en anglais. Seul Charles Robin rédige des lettres dans les deux langues. À Paspébiac, dans la langue populaire, beaucoup de mots reliés à l'histoire des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers sont empruntés à l'anglais, et ce, même si une grande partie de la population est francophone. Par exemple, des anciens travailleurs vont ainsi parler des *Butlers* pour désigner les LeBoutillier Brothers.
- 85 Ces données quantitatives tirées des plans et des photographies aériennes permettent de dégager certaines phases dans l'évolution du patrimoine bâti: 1 – Reconstruction après l'attaque des corsaires américains (1785-1815); 2 – Croissance (1815-1870); 3 – Déclin (1870-1964); 4 – Patrimonialisation (1964 à aujourd'hui). En raison des sources disponibles, il est difficile de suivre avec la même précision l'évolution du nombre de bâtiments ailleurs dans le village de Paspébiac.
- 86 À lui seul, le banc de Paspébiac compte 68 bâtiments en 1870. Sur la terre ferme, la Robin détient 24 bâtiments. Il faut également ajouter ceux de la ferme LeBoutillier Brothers (environ 10). Pour l'ensemble de Paspébiac, cela représente donc au moins 102 bâtiments.
- 87 Traduction par l'auteur de l'extrait original: « Each building of the establishment is numbered or lettered, and appropriated to a specific purpose; on no account is it permitted to be used for any other. » (Moses Henry Perley, *Report on the sea and river fisheries of New Brunswick*, *op. cit.*, p. 39).
- 88 Ces pêcheurs engagés, aussi appelés *moitié-de-ligne*, proviennent généralement de l'extérieur. Ils sont occupés uniquement à la pêche, logés sur place et reçoivent une rémunération en fonction de leur productivité.
- 89 On utilise également les termes échafauds ou, en anglais, *stages*. (Roch Samson, *La pêche à Grande-Grave*, *op. cit.*, p. 135-136).
- 90 Au XVIII^e siècle, le terme *habilleur* est aussi utilisé pour désigner les hommes affectés aux opérations d'éviscération et d'apprêtage de la morue.
- 91 Sur le plan de William McDonald (1845), on utilise les termes anglais *hand flakes* et *gravelled* pour désigner respectivement ces deux méthodes. Plus tard, des photographies permettent également de documenter l'utilisation de galets au sol pour le séchage de la morue (« Chemin de fer national du Canada, vers 1930 », BAnQ, Fonds L'Action catholique, P428, S3, SS1, D31, P11).
- 92 André Lepage, *Le capitalisme marchand*, *op. cit.*, p. 139-140; Moses Henry Perley, *Report on the sea and river fisheries of New Brunswick*, *op. cit.*, p. 93.
- 93 Yves Frenette, *Les Anglo-Normands*, *op. cit.*, p. 8.
- 94 Mario Longpré, *Exposition La vie au chantier naval, les inscriptions nous racontent*, New Richmond/Paspébiac, Médialog/Site historique national de Paspébiac, 2012. Textes et recherche par Mario Longpré, Mario Mimeault, Jean-Marie Thibeault et Mélissa Longpré.
- 95 Au moins quatre des bâtiments classés de Paspébiac ont d'ailleurs fait autrefois partie du chantier naval Robin.
- 96 De la peinture à base d'huile de foie de morue était fabriquée à l'intérieur du bâtiment aujourd'hui appelé la Tonnellerie. En 1870, il servait d'atelier de fabrication de peinture, de cordages et de poulies (*Paint, Rope and Block Shop*). L'existence du produit a été révélée par une analyse de l'Institut canadien de conservation. (Marie-Claude Corbeil *et al.*, *Analyse d'échantillons prélevés sur des bâtiments du Banc-de-pêche-de-Paspébiac*, Ottawa, Institut canadien de conservation, 2017, 8 p.)
- 97 Ce qui n'empêche pas l'achat de fournitures auprès d'entreprises canadiennes, américaines ou européennes. Par exemple, la fabrication de cordages de plus

- grandes dimensions nécessite de vastes installations, ce qui n'aurait pu être réalisé à Paspébiac.
- 98 À elle seule, la ferme Robin compte 24 bâtiments: grange, entrepôt à grains, écuries, caveau à légumes, abattoir, fumoir et bien d'autres. L'existence d'une maison et d'une ferme LeBoutillier Brothers est mentionnée par Thomas Pye: «Sur la montée à gauche, on aperçoit la maison d'hiver et les bâtiments de ferme de la Le Boutillier Brothers.» (Jean Laliberté et André Lepage, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle*, op. cit., p. 57). Des détails additionnels sont apportés dans un inventaire de 1877: «Also all that the property known as Paspébiac Farm with the dwelling house, barns, cellars, cottages and others buildings thereon erected and containing by admeasurement three hundred acres or thereabout.» Par l'usage du pluriel, nous pouvons déduire un minimum d'une dizaine de bâtiments à la ferme LeBoutillier. («Les possessions de la LeBouthillier en 1877», BEP B 10352280, document retranscrit dans Madeleine Tanguay et al., op. cit., p. 121).
- 99 Il est fort possible que la compagnie Robin ait également construit des camps forestiers. Elle possédait ses propres concessions forestières et, dans l'arrière-pays de Paspébiac, un secteur est toujours appelé *le carré des Robins*.
- 100 Nous n'avons pas inclus les établissements qui rejoindront plus tard le réseau à la suite de fusions d'entreprises: par exemple, Gaspé et Pointe-Saint-Pierre, qui ont été créés par la compagnie Collas. Les différentes réorganisations sont présentées dans la partie suivante, qui traite du déclin des compagnies jersiaises.
- 101 Cela apparaît toutefois assez rare. En fait, il est fréquent que le magasin général possède un entrepôt distinct à proximité. Entre autres en raison des odeurs, il apparaît d'ailleurs peu pratique d'entreposer au même endroit la morue séchée et les marchandises destinées à la vente. Nous avons néanmoins conservé ce minimum d'un bâtiment dans la mesure où l'existence d'un établissement est connue mais qu'aucune source ne permet de connaître précisément son nombre de bâtiments (photographies, plans ou autres sources secondaires). C'est notamment le cas pour certains endroits peu documentés sur la Côte-Nord, la côte du Labrador ou l'île du Cap-Breton.
- 102 André Lepage, *Le capitalisme marchand*, op. cit., p. 127. À l'intérieur du fonds Robin, le plus ancien document pour Percé remonte à 1776. Cela signifie probablement que la compagnie Robin y achetait déjà du poisson auprès des pêcheurs, avant de procéder à la création d'un établissement permanent («Registre du poisson reçu à Percé», Fonds Robin, Jones and Whitman, P8/2/5, 1 Musée de la Gaspésie).
- 103 Nous donnerons plus de détails sur les bâtiments plus loin car plusieurs sont toujours existants aujourd'hui (Frederick William Blaiklock, «Plan of the fishing town of Percee», 1847, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21, S555, SS1, SSS23, PP6D).
- 104 Les bâtiments sont construits sur trois lots distincts: Cove Beach (n° 1), Middle Room (n° 6) et le «Mouton» (n° 13). (Madeleine Tanguay, Rémi Plourde et Chantal Soucy, *L'Île Bonaventure, une histoire au pays de la pêche*, op. cit., p. 4-12, 122.)
- 105 Jean Laliberté et André Lepage, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle*, op. cit., p. 36.
- 106 La compagnie avait auparavant acheté la seigneurie de Grande-Rivière en 1793.
- 107 L'estimation est basée sur des gravures, des photographies d'archives et des sources secondaires: Jean Laliberté et André Lepage, *Images de la Gaspésie au XIX^e siècle*, op. cit., p. 49-51; William Haggerty, vers 1901, Musée McCord, VIEW-3980; Jacques De Lesseps, 1927, Musée de la Gaspésie, P57, 00.1.35; André Lepage, *Le capitalisme marchand en Gaspésie*, op. cit., p. 239-240.
- 108 Comme à Paspébiac, la résidence du gérant de Grande-Rivière est entourée d'arbres. Les gens de l'endroit la surnomme *la villa du bosquet*.
- 109 Compagnie Robin (11) et LeBoutillier Brothers (17) («Plan of Magpie Point», [vers 1883], Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CA301, S10, D23).
- 110 Alphonse Demers, «Plan de Natashquan», 1883, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CA301, S10, D6. Alphonse Demers, «Plan of St. John River», 1883, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CA301, S10, D21.
- 111 Bernard Thériault, «La compagnie Charles Robin à Caraquet», art. cité, p. 20. «Plan of Charles Robin & Co's Establishment at Caraquet», 1889, Bibliothèque et Archives Canada, H3/240/Caraquet/1889, boîte numéro 2000207473. Voir également Nicolas Landry, *L'industrie de la pêche dans la péninsule acadienne 1850-1900*, op. cit., p. 364.
- 112 Par exemple, en 1868, la LeBoutillier Brothers est endettée de 8000 \$ auprès de la Ross et Cie de Québec, si bien qu'elle doit hypothéquer ses bâtiments sur le lot n° 1 de l'île Bonaventure. (Madeleine Tanguay, Rémi Plourde et Chantal Soucy, *L'Île Bonaventure, une histoire au pays de la pêche*, op. cit., p. 4-12, 122. Voir également Trevor Labey, «Broadlands, Grouville», *Annual Bulletin of La Société Jersiaise*, 2009: https://www.theislandwiki.org/index.php/Broadlands_Grouville_-_Part_1).
- 113 Au Musée de la Gaspésie, le Fonds Robin, Jones and Whitman contient la correspondance envoyée par le syndic de faillite. À notre connaissance, cette source

- originale n'a pas été exploitée jusqu'à présent. Avant leur découverte, les documents étaient toujours emballés dans du papier, et ce, depuis les événements de 1886.
- 114 «The Gaspé fishermen», *The Montreal Gazette*, 29 janvier 1886, p. 7; «The Paspébiac Riots», *Montreal Star*, 16 février 1886, p. 3; «La maison Robin et cie», *Quebec Mercury*, 16 février 1886; «A town raided by a mob», *The New York Times*, 16 février 1886, p. 2; «The destitute fishermen», *The New York Times*, 17 février 1886, p. 5; «The Paspébiac riot», *The New York Times*, 19 février 1886, p. 3; «Rioters convicted», *The New York Times*, 27 octobre 1886, p. 1; Leonard Jordaan, Philippe Garon, Jean-Marie Thibeault et al., *Exposition Paspébiac 1886: Un lieu de transformation industrielle et sociale*, Paspébiac, Site historique national de Paspébiac, 2020.
- 115 A. G. Jamieson. *A people of the sea*, op. cit., p. 267.
- 116 Jacques Keable, *La révolte des pêcheurs. L'année 1909 en Gaspésie*, Montréal, Lanctôt Éditeur, 1996, 165 p.; Véronique Dupuis, «La Révolte de Rivière-au-Renard: quand le pêcheur ne veut plus être le poisson», *Histoire Engagée*, 24 novembre 2020: <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson/>.
- 117 Joseph Gough, *La gestion des pêches au Canada*, op. cit., p. 217-218; Abbé Livain Chiasson, *L'Expérience d'Antigonish: un exemple de saine coopération*, Montréal, L'Œuvre des tracts, 1937, 16 p.
- 118 Sur le banc de Paspébiac, il est quand même étonnant de constater que c'est la compagnie Robin elle-même qui a vendu le terrain pour la construction de l'entrepôt frigorifique de la coopérative des pêcheurs. Plus encore, les plans de l'édifice ont été dessinés par E. Linden Bouillon, fils du gérant général de la compagnie Robin. («Entrepôt frigorifique pour Paspébiac. PQ», 1932, BAnQ-Gaspé, E9, S11, SS3.)
- 119 Malheureusement, malgré l'enthousiasme des débuts, la Fédération Pêcheurs Unis du Québec ne semble pas avoir été en mesure de concrétiser les espoirs des pêcheurs. Voici ce que l'on peut lire dans les conclusions de la commission d'enquête à la suite de sa faillite: «Les pêcheurs-membres ne se reconnaissaient plus dans leurs coopératives. Ils ne sentaient plus que ces entreprises leur appartenaient, même si formellement elles étaient toujours leur propriété.» (André Marceau, André Gauvin et Claude Beauchamps, *Commission d'enquête sur Madelipêche Inc. et Pêcheurs-Unis du Québec*, Québec, gouvernement du Québec, 1984, p. 493. Voir également Paul Larocque, *Pêche et coopération au Québec*, Montréal, Édition du Jour, 1978, 379 p.)
- 120 «Esquisse générale de la province de Québec: XIX Les pêcheries», *Journal La Tribune*, 20 décembre 1889.
- 121 André Lepage, «Fauvel, William Le Boutillier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003: http://www.biographi.ca/fr/bio/fauvel_william_le_boutillier_12F.html; «Sale William LeBoutillier Fauvel to the LeBoutillier Brothers Company», BAnQ, Fonds Cour supérieure, TP11, S4, SS68, SSS1, D40, 29 novembre 1888, déposé le 15 mai 1889.
- 122 En 1906, la ferme LeBoutillier Brothers est transformée en orphelinat agricole. En 1927, une photographie aérienne permet d'y dénombrer encore six bâtiments. (Camillia Buenestado-Pilon, «Orphelinat agricole», *Patrimoine Paspébiac*: <https://patrimoinepaspébiac.com/patrimoine-bati/orphelinat-agricole/>.)
- 123 Le processus de mise en faillite a débuté en 1923. (Madeleine Tanguay, Rémi Plourde et Chantal Soucy, *L'Île Bonaventure, une histoire au pays de la pêche*, op. cit., p. 109-118.)
- 124 À ce moment, la raison sociale est changée pour Charles Robin, Collas and Company.
- 125 Il s'agit ici d'une ancienne branche de la compagnie, fondée par John Robin, frère de Charles, sur l'île du Cap-Breton dans les années 1760.
- 126 Le changement officiel de nom pour *Robin, Jones and Whitman* ne semble toutefois avoir été effectué qu'en 1910.
- 127 Il existe également deux compagnies affiliées en 1920: The Lord Bros Co. (Maine) et The Bluenose Fosh Company (West Jeddore, Nouvelle-Écosse).
- 128 La localité de Malbay est située à proximité du village de Barachois. Elle fait aujourd'hui partie de la municipalité de Percé.
- 129 Jean Laliberté et André Lepage, *Images de la Gaspésie*, op. cit., p. 31; Placide Vigneau, *Récits de naufrages*, op. cit., p. 113. Pierre Frenette et al., *Histoire de la Côte-Nord*, op. cit., p. 257-259.
- 130 Bernard Thériault, «La compagnie Charles Robin à Caraquet», art. cit., p. 24; R. Bourgeois et M. Basque, *Une histoire de Lamèque: des origines à nos jours*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, Nouveau-Brunswick, 1984, cité dans «Centre d'interprétation de la pêche», *Carrefour Coop*: <https://carrefourcoop.com/centre-dinterpretation-de-la-peche/>
- 131 La plus ancienne date de construction que nous ayons trouvée pour cette série de magasins généraux est 1905. Cette dernière est inscrite sur la façade de celui de Port-Daniel. Celui de Paspébiac est inauguré en 1906. (Musée de la Gaspésie, Fonds Robin, Jones and Whitman, P8 Magasin Robin Port-Daniel.)
- 132 Au XIX^e siècle, c'est le rouge et blanc qui servaient à identifier les bâtiments de la compagnie Robin. Le vert

- et jaune apparaissent suite à la création de Robin, Jones and Whitman (1904). Dans les années 1960, ce sera ensuite le vert et blanc qui prendront la relève. (Jeannot Bourdages, *Accueil Charles Robin and Company: histoire, architecture, iconographie*, Paspébiac, Site historique national de Paspébiac, 2021, p. 8.)
- 133 Thomas Spurr Whitman, «US Patent Process of curing and drying fish», 1894, Nova Scotia Archives, dossier «Whitman, Thomas S.», MG 100, vol. 245, #22c. Concernant l'utilisation du séchoir, voir les transcriptions d'entrevues avec d'anciens travailleurs et leurs familles conservées au Site historique national de Paspébiac: Benjamin Parisé, 1977, p. 6; Léonard Lebrasseur, 1980, p. 5; Simon Castilloux, 1980, p. 11; Lionel Castilloux, 1980, p. 2-3; Hedley Mitchell, 1977, p. 2.
- 134 À Paspébiac, des séchoirs artificiels ont été installés à l'intérieur des entrepôts LeBoutillier Brother et Robin. La présence de cheminées de ventilation suggère également la présence de cet équipement à Gaspé.
- 135 Entrevue avec Ernest Moulin, 25 juillet 1980, Site historique national de Paspébiac, cassette 4, 17 min 25 s @ 21 min 15 s
- 136 «Perte de 1500 \$: usine de poisson brûlée», *Journal Gaspé Peninsula – Voyageur de la Gaspésie*, 25 juin 1964, p. 1.
- 137 À la suite de l'incendie de 1964, le coffre-fort en béton a survécu aux flammes. Il était situé à l'intérieur du bureau administratif de la compagnie Robin, construit vers 1845.
- 138 «Photographie des ruines du magasin Robin, Jones and Whitman», *Journal Le Voyageur*, Murdochville, 13 août 1959, p. 4.
- 139 Ce second coffre-fort a également survécu aux flammes. Il est situé à proximité de l'actuelle Auberge du Parc. (Musée de la Gaspésie, Fonds Radio-Canada Matane, dossier Paspébiac, reportage du 28 septembre 1976.)
- 140 Sur le banc de Paspébiac, les terrains sont vendus au gouvernement du Québec pour la construction de l'actuelle usine de transformation.
- 141 Paspébiac. Newport, Chandler, L'Anse-à-Beaufils, Percé, Barachois, Gaspé, L'Anse-au-Griffon, Rivière-au-Renard, Inverness et Chéticamp («Joyeux Noël Bonne année Magasins Robin, Jones and Whitman», *Journal Le Voyageur*, Murdochville, 16 décembre 1971).
- 142 Gilles Gagné, «Robin, Jones and Whitman survivra», *Le Soleil*, 14 décembre 2005, p. A17; «Fermeture de deux magasins Robin en Gaspésie», *Radio-Canada*, 16 décembre 2005; «Shelves once stocked with Gaspe history», *The Gazette*, 29 janvier 2006; «No buyers for closed Robin stores in Cheticamp: Historic Robin, Jones & Whitman property closed since 2005», *CBC*, 9 décembre 2011.
- 143 Entre 2004 et 2016, la compagnie procède notamment à des ventes d'édifices. C'est à cette époque que des documents conservés dans la résidence de Peter Legros et dans le magasin à grande surface de Paspébiac ont été transférés au centre d'archives du Musée de la Gaspésie. Le frère de Peter, Lawrence Legros, aurait alors souhaité vendre la raison sociale de l'entreprise. Son décès, en 2005, marque toutefois la fin définitive de l'entreprise. N'ayant pas produit ses déclarations pendant deux années consécutives, la compagnie a été radiée d'office le 18 mai 2016. («Robin, Jones and Whitman Inc.», Numéro d'entreprise 1143606532, *Registraire des entreprises du Québec*; Jeannot Bourdages, «Les acquisitions marquantes de notre histoire», *Magazine Gaspésie*, 50 [2], 2013, p. 50–52.)
- 144 Outre les sources secondaires, nous avons principalement utilisé des listes gouvernementales et les archives de la compagnie Robin conservées au Musée de la Gaspésie pour effectuer ce recensement: registres de clients, entêtes de lettre indiquant les noms d'établissements, etc.
- 145 Voici d'abord nos estimations pour les établissements des compagnies Robin et LeBoutillier Brothers les mieux documentés à partir des plans, photographies d'archives et/ou sources secondaires. Il s'agit ici de nombres minimaux, qui pourraient être augmentés par la découverte de nouvelles sources: Paspébiac (102), Percé (49), Magpie (28), Caraquet (27), Grande-Rivière (20), Natashquan (18), Pointe-Saint-Pierre (18), Gaspé (15), Malbay (15), Chéticamp (10), Petite-Rivière-Est (12), Newport Point (12), Rivière-au-Renard (8), Newport Islands (8), Rivière-Saint-Jean (8), Bonaventure (5), Barachois (5), Pabos (5), Bonaventure (5), Arichat (5), New Carlisle (4), Lamèque (4), Halifax (4), Rivière-au-Tonnerre (5), L'Anse-à-Beaufils (2), Cape Cove (2), L'Anse-au-Griffon (2), Miscou (2), Port-Daniel (1), Gascons (1). Pour tous les autres établissements restants, nous avons calculé un minimum d'un bâtiment pour chacun d'eux. En plus des sources déjà citées, nous avons eu recours aux études suivantes pour effectuer cette première estimation: Richard Vachon, *Étude patrimoniale du site de pêche de Malbay*, Gaspé, Vachon et Roy architectes, 1993, 179 p.; Sylvie Brunelle et al., *Inventaire du site de pêche de Ste-Thérèse-de-Gaspé*, septembre 1983, 194 p.
- 146 Il s'agit de résultats préliminaires, ces chiffres sont appelés à varier en fonction de l'avancement des recherches. Les nombres sont inscrits entre parenthèses à la suite du nom de l'établissement. L'absence de chiffre indique qu'aucun bâtiment n'a été recensé à l'heure actuelle.
- 147 Nous avons produit un document synthèse présentant l'histoire, l'architecture et l'iconographie disponible

- pour chacun des onze bâtiments classés de Paspébiac. Il est disponible sur le site web du Site historique national de Paspébiac, sous l'onglet « bâtiments » : <https://sitepaspebiac.ca/blogue/>.
- 148 À ce moment, le Site historique national de Paspébiac a été classé en tant que paysage culturel. En plus de son importance historique, le gouvernement canadien a retenu comme éléments caractéristiques à protéger : son emplacement dans la baie des Chaleurs, la topographie naturelle de son barachois ainsi que l'emplacement de ses bâtiments.
- 149 Au moins six interventions archéologiques ont été effectuées depuis les années 1980 : Mario Lamontagne et Claire Mousseau, *Reconnaissance archéologique sur le site du banc de Paspébiac, DaDh 1*, Ministère des Affaires culturelles, 1985, 107 p.; Dominique Lalande, *Paspébiac, établissement jersiais : utilisation de l'espace et marchandises de consommation*, Québec, Université Laval, 1987, 204 p.; Paul L'Anglais, *Surveillance archéologique sur le site historique du banc de Paspébiac, DaDh-1*, 1989, 16 p.; Dominique Lalande, *Surveillance archéologique des travaux d'aménagement du site historique du banc de Paspébiac (DaDh 1)*, Ministère des Affaires culturelles, 1989, 20 p.; Pierre Giroux, *Expertise archéologique sur le site historique du Banc-de-Paspébiac lors des travaux de restauration du Barachois*, Québec, Pierre Giroux archéologue, 1997, 12 p.; Pierre Giroux, *Expertise archéologique sur le site historique du Banc-de-pêche-de-Paspébiac lors des travaux de restauration des cook-rooms*, Québec, Pierre Giroux archéologue, 2004, 16 p.; Dominique Lalande, *Étude de potentiel archéologique du projet d'enfouissement des réseaux câblés de distribution, site du banc de Paspébiac*, RURALYS, 2005, 16 p.; Pierre Giroux, *Expertise archéologique sur le site historique du Banc-de-pêche-de-Paspébiac lors des travaux d'enfouissement des réseaux câblés de distribution*, Québec, Pierre Giroux archéologue, 2006, 30 p.; Jean-Yves Pintal, *Construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique : étude de potentiel archéologique*, février 2016.
- 150 Sur le plan municipal, la plupart sont toutefois inscrits dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA), ce qui offre une certaine forme de protection sur le plan urbanistique.
- 151 À Gaspé, la maison O'Hara aurait été construite vers 1770.
- 152 Remplie de glace, la neigère sert à conserver les apprêts (communément appelée *boëtte*) pour la pêche à la morue. (Benoît Boucher et Jean-Louis Lebreux. *Arrondissement naturel de Percé : Circuit patrimonial-architecture*, s.l., Ville de Percé, s.d. 18 p.)
- 153 Lise Bernard, *Parcours des maisons de l'île Bonaventure : Ces belles d'autrefois*, Chandler, Imprimerie des Anses, 2009, p. 7-12.
- 154 Jean-Marie Fallu, « Des Jersiais sur les côtes », *Continuité, À l'enseigne du patrimoine commercial*, n° 111, Hiver 2006-2007, p. 45.
- 155 Il s'agit ici d'un entrepôt de la compagnie Robin à Caraquet qui a été intégré au Village historique acadien.
- 156 Arthur Gallant, « Réflexions d'un missionnaire en faisant ses comptes », 1934, BANQ Côte-Nord, p. 48.
- 157 À l'inverse, en Europe, les bâtiments des ports de pêche sont généralement construits en pierre.
- 158 Pratiquement toujours du bardeau de cèdre de l'Est.
- 159 Épicerie Goodfood (Lunenburg), Dépanneur Lamèque (Lamèque), Pub Pit Caribou (Percé), Brise-Bise (Gaspé), Restaurant L'Ancre (Paspébiac), ministère de la Culture et des Communications du Québec (Bonaventure), SÉPAQ (Percé), Auberge du Parc (Paspébiac), Festival de cinéma Les Percéides (Percé).
- 160 Ils sont utilisés comme boutique d'artisanat et galerie d'art.
- 161 Dans le nord-est américain, Terre-Neuve figure bien sûr parmi les grands exportateurs du Canada. Si elle compte une multitude de compagnies, aucune ne semble toutefois avoir atteint l'envergure de la compagnie Robin. Joseph Gough mentionne également l'échelle plus grande des compagnies jersiaises dans le golfe du Saint-Laurent : « Du côté de l'ANB, les grandes "compagnies de Jersey", comme celle de la famille Robin, dominaient toujours la pêche dans le golfe. Ailleurs, les pêcheurs côtoyaient les petites compagnies. » (Joseph Gough, *La gestion des pêches au Canada*, op. cit., p. 74).
- 162 Cela correspond à la zone de distribution géographique de la morue de l'Atlantique.
- 163 « Bryggen », *UNESCO World Heritage Convention* : <https://whc.unesco.org/en/list/59/>.
- 164 En Nouvelle-Écosse, il faudrait compléter l'inventaire des bâtiments restants, surtout du côté de l'île du Cap-Breton. Pour l'instant, nous avons encore peu de données sur l'envergure des anciens sites de pêches de la Nouvelle-Angleterre. Du côté européen, il nous apparaît important de mentionner l'existence du projet Périclès, qui a donné naissance à un atlas du patrimoine maritime (<https://mapyourheritage.eu/>). Pour les prochaines années, nous prévoyons effectuer des comparaisons entre les sites patrimoniaux relatifs à l'industrie de la pêche dans l'Atlantique Nord.
- 165 Au Musée de la Gaspésie, le premier registre de la correspondance de Charles Robin a d'ailleurs été décrit comme un véritable trésor national par les experts du Conseil national d'évaluation des archives : « Il n'a d'équivalent que les documents autographes de Pierre-Esprit Radisson pour la traite des fourrures ou de William Price pour l'exploitation forestière ». Aujourd'hui, plusieurs

autres institutions sont également dépositaires de ces archives: Bibliothèque et Archives Canada, Archives provinciales de la Nouvelle-Écosse, Beaton Institute Archives, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Société Jersiaise, Jersey Heritage Archives. Parmi cette imposante masse documentaire, le plus ancien document original, daté de 1768, est conservé aux United Kingdom National Archives. Ce précieux document a été découvert par le chercheur Raymond Laflamme. («Affidavits of Capt. Fainton and John Robin of Jersey

concerning the seizure and condemning of cargoes of the Recovery and Seaflower at Halifax for not having clearance from an English port», 29 November 1768, UK National Archives, Kew - HM Treasury, T 1/468/2-5). Il est possible que des documents plus anciens puissent être conservés directement à Jersey.

166 Il est à noter que, récemment, le Site historique national de Paspébiac a reçu une nouvelle désignation. Il a été reconnu comme Merveille du patrimoine bâti du Québec par le magazine *Continuité*.